



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2015

Ce rapport financier semestriel porte sur le semestre clos au 30 juin 2015, et établi conformément aux dispositions des articles L 451-1-2 III du Code monétaire et financier 222-4 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.



SOMMAIRE

- I. DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**
- II. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE**
- III. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES DE TECHNICOLOR NON AUDITES 30 JUIN 2015**
- IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



I. DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

I.1 Responsable du rapport financier semestriel

M. Frederic Rose, Directeur Général de Technicolor.

I.2 Attestation

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restant de l'exercice ».

Issy-les-Moulineaux, le 22 juillet 2015

Frederic Rose

Directeur Général de Technicolor



II. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

II.1 Présentation des résultats du premier semestre 2015 publiés le 23 juillet 2015

Par communiqué de presse en date du 23 juillet 2015, la Société a publié ses résultats du premier semestre 2015. La Société annonce un résultat des activités poursuivies avant impôt et produit financier net (charges) (EBIT) de 132 millions d'euros, contre 122 millions d'euros pour le premier semestre 2014. Le chiffre d'affaires du premier semestre 2015 s'élève à 1 621 millions d'euros, contre 1 505 millions d'euros au premier semestre 2014. Les charges financières nettes s'élèvent à 44 millions d'euros contre 74 millions d'euros pour la même période l'an passé. La charge d'impôt s'élève à 29 millions d'euros au premier semestre 2015, contre 22 millions d'euros au premier semestre 2014. En tenant compte des facteurs décrits ci-dessus, le résultat net du Groupe au premier semestre 2015 est un profit net de 48 millions d'euros, comparé à un profit de 27 millions d'euros du premier semestre 2014.

Le chiffre d'affaires et les résultats publiés par le Groupe pour les activités poursuivies sont ventilés entre d'une part, les trois segments opérationnels – Technologie, Services Entertainment et Maison Connectée, et d'autre part, les fonctions centrales et autres activités (segment « Autres »).

Principaux éléments du S1 2015

Résultats du S1 2014 : amélioration de la rentabilité et importante génération de trésorerie

- EBITDA ajusté de 250 millions d'euros, en hausse de 17,3%
- Résultat net de 50 millions d'euros, en hausse de 21 millions d'euros
- BPA en hausse de 71,8%
- Confirmation des objectifs pour 2015

Principaux éléments

- Forte performance en Licences ; poursuite du développement des nouvelles initiatives commerciales, et annonce de la grille de taux de redevance pour le consortium HEVC Advance.
- Croissance soutenue et amélioration de la rentabilité en Services de Production ; intégration réussie de Mr. X et OuiDO, et finalisation de l'acquisition de Mikros Image.
- Recul des volumes de DVD lié à une base de comparaison défavorable ; amélioration des tendances attendue au S2 2015, avec un calendrier soutenu de sorties de nouveaux titres en films et jeux vidéo.
- Performance solide de Maison Connectée, avec une amélioration du mix dans toutes les régions ; hausse du chiffre d'affaires et poursuite de l'amélioration de la rentabilité attendues en 2015.
- Réussite de l'opération de renégociation du coût de la dette du Groupe ; amélioration de la flexibilité financière et nouvelle réduction des coûts d'emprunt.

Confirmation des objectifs pour 2015

- EBITDA ajusté compris entre 560 millions d'euros et 590 millions d'euros ;
- Flux de trésorerie disponible du Groupe supérieur à 230 millions d'euros ;
- Ratio de levier financier (Dette Nette/EBITDA ajusté) d'environ 0,75x à fin décembre 2015.

Résumé des résultats consolidés du premier semestre 2015 (non audités)

Indicateurs financiers clés

En millions d'euros	Premier Semestre		Variation	
	2014	2015	A taux courants	A taux constants
Chiffre d'affaires	1 505	1 621	+7,7%	(1,9)%
Chiffre d'affaires (hors activités en fin d'exploitation)	1 495	1 620	+8,4%	(1,3)%
EBITDA ajusté	213	250	+17,3%	+16,8%
En % du chiffre d'affaires	14,2%	15,4%	+1,2pt	
EBIT ajusté	127	159	+25,5%	+33,4%
En % du chiffre d'affaires	8,4%	9,8%	+1,4pt	
EBIT des activités poursuivies	122	132	+8,2%	+19,3%
En % du chiffre d'affaires	8,1%	8,1%	+0,0pt	
Résultat financier	(74)	(44)	+30	
Résultats des sociétés mises en équivalence	1	1	+0	
Impôt sur les résultats	(22)	(29)	(7)	
Résultat net des activités poursuivies	27	60	+33	
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	(12)	(12)	
Résultat net	27	48	+21	
Résultat net (part du Groupe)	29	50	+21	
Bénéfice net par action (en €)	0,09€	0,15€	+71,8%	
Flux de trésorerie disponible du Groupe	129	117	(12)	
Dette nette à sa valeur nominale (non IFRS)	671	628	(43)	

Le chiffre d'affaires des activités poursuivies du Groupe (hors activités en fin d'exploitation) s'est élevé à 1 620 millions d'euros au premier semestre 2015, en hausse de 8,4% à taux de change courants comparé au premier semestre 2014. A taux de change constants, le chiffre d'affaires a baissé de 1,3% comparé au premier semestre 2014. La forte augmentation du chiffre d'affaires de la division Licences, en raison de la hausse du chiffre d'affaires généré par le consortium MPEG LA et de la performance soutenue des autres programmes de licences, et la croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires des Services de Production, tirée par les activités d'Effets Visuels et d'Animation, ont permis d'atténuer la baisse du chiffre d'affaires des Services DVD et la moindre performance du segment Maison Connectée.

L'EBITDA ajusté des activités poursuivies s'est élevé à 250 millions d'euros au premier semestre 2015, en hausse de 17,3% à taux de change courants comparé au premier semestre 2014. La marge d'EBITDA ajusté a atteint 15,4%, en progression de 1,2 point par rapport au premier semestre 2014. L'augmentation du chiffre d'affaires de la division Licences et l'amélioration de la performance de la division Services de Production, en raison d'une forte croissance du chiffre d'affaires et de la sortie du Groupe de ses activités à plus faible marge de Distribution Numérique, ont permis de compenser la baisse des volumes de DVD et une poursuite des investissements relatifs à de nouvelles initiatives commerciales dans le segment Technologie. La contribution du segment Maison Connectée est restée quasiment stable, malgré un recul du chiffre d'affaires, grâce à une solide exécution et une amélioration du mix produit global.



Au premier semestre 2015, Technicolor est resté concentré sur l'optimisation de sa base de coûts et les gains d'efficacité dans l'ensemble de ses activités, ainsi qu'au niveau du siège.

L'EBIT ajusté des activités poursuivies a atteint 159 millions d'euros au premier semestre 2015, en hausse de 25,5% à taux de change courants comparé au premier semestre 2014. La marge d'EBIT ajusté a atteint 9,8%, en progression de 1,4 point par rapport au premier semestre 2014, la hausse de l'EBITDA ajusté ayant plus que compensé une augmentation des charges de dépréciations et amortissements.

L'EBIT des activités poursuivies a atteint 132 millions d'euros au premier semestre 2015, en hausse de 8,2% à taux de change courants par rapport au premier semestre 2014. La marge d'EBIT a atteint 8,1%, stable comparé au premier semestre 2014, la hausse de l'EBIT ajusté ayant compensé des charges de restructuration plus importantes, liées principalement à la fermeture des activités de Distribution Numérique.

Le résultat financier du Groupe s'est élevé à (44) millions d'euros au premier semestre 2015 par rapport à (74) millions d'euros au premier semestre 2014, reflétant les éléments suivants :

- Les charges d'intérêt nettes ont atteint 27 millions d'euros au premier semestre 2015, en nette baisse par rapport à 39 millions d'euros au premier semestre 2014, bénéficiant de coûts d'emprunts plus bas, suite aux opérations de renégociation du coût de la dette du Groupe réalisées en 2014 et 2015 ;
- Les autres charges financières nettes ont atteint 17 millions d'euros au premier semestre 2015 par rapport à 35 millions d'euros au premier semestre 2014.

Le résultat net du Groupe a été un profit de 50 millions d'euros au premier semestre 2015, en progression significative par rapport à 29 millions d'euros au premier semestre 2014.

Etat de la situation financière et position de trésorerie

En million d'euros	Premier Semestre		Variation
	2014	2015	Publiée
Flux de trésorerie opérationnelle des activités poursuivies	141	179	+38
Flux de trésorerie disponible du Groupe	129	117	(12)
Dette brute à sa valeur nominale	973*	1 009	+36
Position de trésorerie	328*	381	+53
Dette nette à sa valeur nominale (non IFRS)	645*	628	(17)

*Au 31 décembre 2014.

Le flux de trésorerie opérationnelle des activités poursuivies, défini comme l'EBITDA ajusté moins les dépenses d'investissement nettes et les sorties de trésorerie liées aux actions de restructuration, a atteint 179 millions d'euros au premier semestre 2015, en hausse de 38 millions d'euros par rapport au premier semestre 2014. Le flux de trésorerie opérationnelle a atteint 11% du chiffre d'affaires, en hausse de 1,7 point par rapport au premier semestre 2014, reflétant une hausse de l'EBITDA ajusté et de moindres dépenses d'investissement, ayant plus que compensé des charges de restructuration plus élevées. Les dépenses d'investissement ont atteint 43 millions d'euros, en baisse de 4 millions d'euros, en raison d'une gestion sélective par le Groupe de ses investissements, centrés sur les activités de croissance, incluant une augmentation des capacités de la division Services de Production. Les charges de restructuration ont été de 28 millions d'euros, en augmentation de 2 millions d'euros, le Groupe ayant continué d'optimiser les coûts de l'ensemble de ses activités et du siège.

Le flux de trésorerie disponible du Groupe s'est élevé à 117 millions d'euros au premier semestre 2015, en baisse de 12 millions d'euros comparé au premier semestre 2014. Les charges financières impactant la trésorerie ont été stables à 41 millions d'euros, l'impact positif sur les coûts d'emprunt des opérations de renégociation du coût de la dette du Groupe ayant permis de compenser la hausse des autres charges financières.

La variation du besoin en fonds de roulement a eu un impact positif de 29 millions d'euros, bénéficiant d'un séquençage favorable des programmes de licences et d'une réduction du besoin en fonds de roulement du segment Services Entertainment.

Les autres dépenses d'exploitation impactant la trésorerie, liées principalement aux impôts sur les sociétés et aux retraites, ont atteint 41 millions d'euros.

La dette financière brute en valeur nominale a atteint 1 009 millions d'euros à fin juin 2015, en hausse de 36 millions d'euros par rapport à 973 millions d'euros à fin décembre 2014, après des remboursements normaux de dette senior pour un montant de 26 millions d'euros, qui n'ont que partiellement compensé un effet de change négatif de 55 millions d'euros lié à l'appréciation du dollar US contre l'euro.

La position de trésorerie a atteint 381 millions d'euros à fin juin 2015, en hausse de 53 millions d'euros par rapport à 328 millions d'euros à fin décembre 2014, en raison d'un fort flux de trésorerie disponible du Groupe et d'un effet de change positif, ayant compensé les sorties de trésorerie liées à l'acquisition de Mikros, au paiement du dividende et aux remboursements normaux de dette senior.

La dette financière nette en valeur nominale a atteint 628 millions d'euros à fin juin 2015, en baisse de 17 millions d'euros par rapport à 645 millions d'euros à fin décembre 2014.

Revue par segment des résultats du premier semestre 2015

Technologie

	S1 2014		S1 2015		Variation	
	En millions d'euros	En % du CA	En millions d'euros	En % du CA	A taux courants	A taux constants
Chiffre d'affaires	216		268		+24,0%	+23,2%
EBITDA ajusté	149	69,0%	197	73,8%	+32,6%	
EBIT ajusté	141	65,4%	187	70,0%	+32,8%	
EBIT	140	65,0%	188	70,1%	+33,8%	

Le chiffre d'affaires du segment Technologie a atteint 268 millions d'euros au premier semestre 2015, en hausse de 24% à taux de change courants par rapport au premier semestre 2014. Le chiffre d'affaires de la division Licences s'est élevé à 258 millions d'euros sur la période, en croissance de 47 millions d'euros, en raison d'une hausse du chiffre d'affaires généré par le consortium MPEG LA et de la poursuite de la performance solide des programmes de licences directement gérés par le Groupe, en particulier dans son programme relatif à la Télévision Numérique, qui a notamment bénéficié de la contribution des nouveaux contrats signés durant le quatrième trimestre 2014.

L'EBITDA ajusté a atteint 197 millions d'euros au premier semestre 2015 comparé à 149 millions d'euros au premier semestre 2014. La marge d'EBITDA ajusté s'est élevée à 73,8%, en hausse de 4,8 points par rapport au premier semestre 2014, la forte performance de la division Licences ayant plus que compensé la poursuite des investissements du Groupe dans de nouvelles initiatives commerciales, comprenant en particulier des coûts supplémentaires relatifs au développement des activités de Licences de Marques et de Licences de Technologies de Technicolor, en ligne avec les objectifs du plan Drive 2020.



Services Entertainment

	S1 2014		S1 2015		Variation	
	En millions d'euros	En % du CA	En millions d'euros	En % du CA	A taux courants	A taux constants
Chiffre d'affaires (hors act. en fin d'exploitation)	612		687		+12,2%	(1,7)%
Act. en fin d'exploitation	10		1		(90,2)%	(91,9)%
EBITDA ajusté	71	11,4%	64	9,3%	(10,3)%	
EBIT ajusté	17	2,7%	1	0,2%	(93,4)%	
EBIT	12	1,9%	(20)	(2,9)%	ns	

Le chiffre d'affaires du segment **Services Entertainment** (hors activités en fin d'exploitation) a atteint 687 millions d'euros au premier semestre 2015, en hausse de 12,2% à taux de change courants comparé au premier semestre 2014. Cette performance a reflété un effet de change positif et la forte croissance du chiffre d'affaires des Services de Production, ayant permis de compenser en partie la baisse des volumes dans les Services de DVD.

- Le chiffre d'affaires de la division **Services de Production** a fortement augmenté au premier semestre 2015, du fait d'une poursuite de la croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires des activités d'Effets Visuels et d'Animation, et d'un niveau d'activité solide dans les activités de Services de Postproduction au Canada et en France. Au cours du premier semestre 2015, Technicolor a finalisé la fermeture de la plupart de ses activités de Distribution Numérique et a conclu un accord de joint-venture avec Deluxe regroupant les activités des deux sociétés dans le Cinéma Numérique, reflétant la décision du Groupe de se concentrer sur les services de production et de postproduction. Hors activités de Distribution Numérique, la performance de la division Services de Production aurait été encore plus forte.

Technicolor a continué d'afficher un niveau d'activité record dans les Effets Visuels pour les films, tous les sites du Groupe travaillant simultanément sur de nombreux projets et ayant enregistré plusieurs nouveaux contrats au cours du premier semestre. Ce fort niveau d'activité a également reflété la contribution additionnelle de Mr. X, qui a enregistré une performance soutenue sur le semestre. Les activités d'Effets Visuels pour la publicité ont également affiché une hausse de leur chiffre d'affaires sur tous les sites. Les activités d'Animation ont enregistré une forte hausse de leur chiffre d'affaires sur le semestre, grâce à l'intégration réussie de la société de production française OuiDO Productions. Le Groupe prévoit de générer une forte croissance de son chiffre d'affaires dans les activités d'Animation au second semestre 2015, grâce notamment à l'acquisition de Mikros Image, finalisée en Juin 2015, qui bénéficie de solides futurs projets de films d'Animation, après avoir finalisé ses travaux sur *Le Petit Prince* et *Mune, Le Gardien de la Lune* (Onyx) au premier semestre 2015.

Technicolor a continué d'affirmer son rôle de partenaire clé de l'industrie du contenu premium au cours du premier semestre, fournissant des Services d'Effets Visuels et de Postproduction pour des projets cinématographiques tels que *Les Fant4stiques* et *Frankenstein* (Fox), *Hunger Games : La Révolte – Partie 2* (Lionsgate), *Terminator Genisys* (Paramount), *Pan* (Warner), ainsi que *007 Spectre* (Sony). Le Groupe a également confirmé sa position de leader pour les séries TV, les équipes de Postproduction ayant finalisé leurs travaux sur une dizaine de séries différentes, tandis que les équipes de Mr. X ont finalisé leurs travaux sur les nouvelles saisons de *Penny Dreadful* (Showtime) et *The Strain* (FX), tout en poursuivant leurs travaux sur la deuxième saison de *Marco Polo* (Netflix).



- Le chiffre d'affaires de la division **Services DVD** a baissé au premier semestre 2015, du fait d'un recul de 12% des volumes totaux de DVD et de disques Blu-ray™ comparé à un très fort premier semestre 2014, qui avait bénéficié du succès très important de *La Reine des Neiges* (Disney), ainsi que d'un calendrier plus important de sorties de nouveaux titres majeurs par les principaux studios clients du Groupe. Le niveau d'activité des Services DVD n'a pas encore bénéficié de l'amélioration du box-office américain, en croissance de 6% au premier semestre, la majeure partie des principales sorties de nouveaux titres prévues en 2015, y compris les six films ayant généré le plus de recettes au box-office depuis le début de l'année (tous produits par des clients de Technicolor), devant être répliqués au second semestre. Dans les Jeux Vidéo, la hausse des volumes pour la console Xbox One n'a qu'en partie compensé la baisse continue de la demande pour la génération précédente de consoles Xbox.

La meilleure performance du box-office depuis le début de l'année et un calendrier important de sorties de nouveaux titres, à la fois pour les films et pour les jeux vidéo, devraient permettre de favoriser une meilleure orientation des volumes au second semestre 2015.

L'EBITDA ajusté a atteint 64 millions d'euros au premier semestre 2015, en recul de 7 millions d'euros par rapport au premier semestre 2014, tandis que la marge d'EBITDA ajusté a baissé à 9,3%. Cette évolution a reflété principalement une baisse des volumes et un effet mix défavorable dans les Services DVD, que la très forte performance enregistrée dans les Services de Production, notamment au deuxième trimestre, n'a que partiellement compensés.

- Dans les **Services de Production**, l'EBITDA ajusté a augmenté au premier semestre 2015 par rapport au premier semestre 2014, en raison principalement de la croissance du chiffre d'affaires des activités d'Effets Visuels et d'Animation. La performance de la division a été particulièrement forte au deuxième trimestre, suite à la sortie du Groupe de ses activités à plus faible marge de Distribution Numérique.
- Dans les **Services DVD**, l'EBITDA ajusté a baissé au premier semestre 2015 par rapport au premier semestre 2014, en raison du recul des volumes. Cette baisse a également reflété un effet mix produit défavorable et une moindre demande de coffrets multi-disques sur la période.

Maison Connectée

	S1 2014		S1 2015		Variation	
	En millions d'euros	En % du CA	En millions d'euros	En % du CA	A taux courants	A taux constants
Chiffre d'affaires	655		652		(0,5)%	(8,9)%
EBITDA ajusté	30	4,5%	28	4,3%	(5,8)%	
EBIT ajusté	9	1,4%	14	2,1%	+54,7%	
EBIT	6	1,0%	3	0,5%	(50,3)%	

Le chiffre d'affaires du segment **Maison Connectée** a atteint 652 millions d'euros au premier semestre 2015, en baisse de 0,5% à taux de change courants par rapport au premier semestre 2014, l'amélioration significative du mix produit global ayant permis de compenser de moindres livraisons de produits, qui se sont élevées à 13,7 millions d'unités sur la période (-17%).



Comme attendu, le segment Maison Connectée a enregistré un niveau d'activité plus faible dans les pays développés par rapport à un fort premier semestre 2014, qui avait bénéficié d'une demande plus élevée dans le cadre de déploiements de produits chez certains clients importants du Groupe. Le segment Maison Connectée a toutefois de nouveau enregistré une amélioration importante de son mix produit global sur la période, à la fois en Amérique du Nord et dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique, ce qui a permis d'atténuer l'impact du recul des volumes. Cette amélioration du mix a résulté de l'introduction de nouveaux produits et d'une montée en gamme dans la chaîne de valeur.

Dans les pays émergents, le niveau d'activité de la région Asie-Pacifique a souffert du décalage de la prochaine phase de numérisation en Inde sur le second semestre 2015, alors que la demande globale a été solide en Amérique Latine hors Brésil, notamment au Mexique. Les deux régions ont également bénéficié d'une amélioration du mix produit sur la période.

L'EBITDA ajusté a atteint 28 millions d'euros au premier semestre 2015, quasiment stable par rapport au premier semestre 2014, l'amélioration importante de la marge brute ayant presque entièrement compensé l'impact de la baisse du chiffre d'affaires. La marge brute a atteint 15,8%, en progression de 1,5 point par rapport au premier semestre 2014, grâce à une poursuite de la solide exécution opérationnelle, à des efficacités dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à l'amélioration des coûts de production, et à une nouvelle amélioration du mix produit global. La marge d'EBITDA ajusté a atteint 4,3% du chiffre d'affaires, quasiment stable comparé au premier semestre 2014.

Technicolor prévoit que la faiblesse du chiffre d'affaires enregistrée par le segment Maison Connectée au deuxième trimestre 2015 devrait persister sur le troisième trimestre, en particulier en Amérique du Nord, avant un retour à une croissance forte dans toutes les régions attendu au quatrième trimestre. Le Groupe prévoit en conséquence que le segment Maison Connectée devrait enregistrer une hausse de son chiffre d'affaires bien supérieure à celle du marché sur l'ensemble de l'année 2015 (à taux de change courants). Technicolor est confiant dans sa capacité à pouvoir continuer d'améliorer de façon importante la rentabilité du segment Maison Connectée en 2015 par rapport à 2014.

Revue par segment du chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2015

Chiffre d'affaires du Groupe par segment

En millions d'euros	Deuxième Trimestre		Variation	
	2014	2015	A taux courants	A taux constants
Technologie	103	145	+40,5%	+50,9%
Services Entertainment (hors activités en fin d'exploitation)	284	329	+15,8%	+1,0%
Maison Connectée	364	335	(8,0)%	(15,4)%
Chiffre d'affaires (hors activités en fin d'exploitation et Autres)	751	809	+7,6%	(0,1)%
Activités en fin d'exploitation	5	0	(92,8)%	(94,2)%
Autres	6	7	+28,0%	+3,4%
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	762	816	+7,2%	(0,7)%

Le chiffre d'affaires du segment **Technologie** a atteint 145 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, en hausse de 40,5% à taux de change courants par rapport au deuxième trimestre semestre 2014. Le chiffre d'affaires de la division Licences a été de 140 millions d'euros sur la période, en augmentation de 40 millions d'euros comparé au deuxième trimestre 2014. Cette performance a reflété une forte hausse du chiffre d'affaires généré par MPEG LA, en raison d'une augmentation de la quote-part du Groupe dans le chiffre d'affaires du consortium et de tendances solides sur les marchés des téléviseurs, des ordinateurs et des décodeurs numériques en Amérique du Nord au cours du second semestre 2014, qui a permis de plus que compenser un impact négatif lié aux couvertures de changes. La contribution des programmes de licences directement gérés par le Groupe a également été soutenue sur le trimestre.

Le chiffre d'affaires du segment **Services Entertainment** (hors activités en fin d'exploitation) s'est élevé à 329 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, en progression de 15,8% à taux de change courants par rapport au deuxième trimestre 2014. Cette performance a reflété un effet de change positif et un nouveau trimestre de croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires des Services de Production, qui ont permis de compenser en partie une baisse des volumes dans les Services de DVD.

- Le chiffre d'affaires des **Services de Production** a fortement augmenté au deuxième trimestre 2015, du fait d'une nouvelle hausse à deux chiffres du chiffre d'affaires des activités d'Effets Visuels et d'Animation, reflétant la forte croissance organique de ces activités, ainsi que la contribution additionnelle au chiffre d'affaires relative à l'intégration réussie de Mr. X et OuiDO Productions. La performance des activités de Services de Postproduction a également été particulièrement forte en France et au Canada, ce qui a permis de compenser une baisse du chiffre d'affaires réalisé aux Etats-Unis, relative principalement à un nombre plus faible de productions par rapport au deuxième trimestre 2014 et au décalage de plusieurs titres sur le second semestre 2015. Cette forte performance n'a pas été altérée par la fermeture de la plupart des activités de Distribution Numérique à la fin du premier trimestre et la déconsolidation des activités de Cinéma Numérique à la fin du deuxième trimestre, suite à la finalisation de l'accord de joint-venture avec Deluxe. Le Groupe a également finalisé avec succès l'acquisition de Mikros Image en juin 2015.

- Le chiffre d'affaires des **Services DVD** a baissé au deuxième trimestre 2015, en raison principalement d'une diminution de 13% des volumes totaux de DVD et de disques Blu-ray™ par rapport au deuxième trimestre 2014. Les volumes de DVD en Définition Standard ont reculé de 15% sur le trimestre, du fait de la poursuite de la baisse des volumes de jeux vidéo pour la Xbox 360, ainsi que du niveau d'activité globalement faible relatif aux catalogues et aux offres promotionnelles de la part des clients studio du Groupe. Les volumes de disques Blu-ray™ ont diminué de seulement 1% sur la période, soit une nette amélioration par rapport à la baisse de 10% enregistrée au premier trimestre 2015.

Au deuxième trimestre 2015, les principaux titres produits par le Groupe ont inclus *American Sniper* (Warner Bros.), *Cinquante Nuances de Grey* (Universal), ainsi que *Bob l'Éponge, Le Film : Un Héros sort de l'Eau* (Paramount).

Volumes de DVD et de Blu-ray™

En millions d'unités		Deuxième Trimestre			Premier Semestre		
		2014	2015	Variation	2014	2015	Variation
Total volumes		260,6	226,5	(13,1)%	565,0	496,0	(12,2)%
Par format	DVD en Définition Standard	218,8	185,1	(15,4)%	457,9	396,1	(13,5)%
	Blu-ray™	41,9	41,4	(1,1)%	107,1	100,0	(6,6)%
Par segment	Studio / Vidéo	245,9	213,8	(13,0)%	526,5	466,3	(11,4)%
	Jeux	8,8	5,9	(33,0)%	21,1	15,5	(26,7)%
	Kiosques et logiciels	5,9	6,7	+14,0%	17,4	14,3	(18,1)%



- Les **activités en fin d'exploitation** ont enregistré un chiffre d'affaires non significatif au deuxième trimestre 2015 comparé à 5 millions d'euros au deuxième trimestre 2014, le Groupe ayant finalisé la sortie de ces activités. La division IZ-ON Media a été transférée du segment Services Entertainment dans le segment « Autres » au premier trimestre 2015, suite à la décision de Technicolor de sortir de cette activité. Le Groupe a finalisé le 30 juin 2015 la cession d'IZ-ON Media à STRATACACHE.

Le chiffre d'affaires du segment **Maison Connectée** a atteint 335 millions d'euros au deuxième trimestre 2015, en baisse de 8% à taux de change courants par rapport au deuxième trimestre 2014, en raison d'un recul des volumes de produits dans la plupart des régions, à l'exception de l'Amérique Latine, en partie compensé par une amélioration importante du mix produit global.

Technicolor a enregistré des gains de clients et des nouveaux contrats dans toutes les régions au deuxième trimestre 2015, notamment pour des produits plus haut de gamme. Le Groupe a annoncé avoir conclu un partenariat de longue durée avec le groupe Canal+ visant à créer des expériences de contenu de nouvelle génération, avec pour première réalisation le lancement du Cube S, un décodeur hybride de télévision numérique terrestre et IP, qui tire pleinement avantage de la distribution en *Over-the-Top* pour donner accès à plus de 150 chaînes, ainsi qu'à des services à la demande et de télévision de rattrapage. Le Groupe a également gagné un nouveau contrat majeur avec Sky Brazil pour la fourniture de décodeurs de nouvelle génération.

Principaux éléments par région au T2 2015

- En **Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires a baissé fortement au deuxième trimestre 2015 par rapport au deuxième trimestre 2014, qui avait bénéficié d'un niveau plus important de livraisons de produits, du fait d'une demande soutenue de décodeurs Satellite et de la poursuite de déploiements de produits Câble auprès de certains clients du Groupe. Le niveau d'activité du segment Maison Connectée durant le trimestre a également été impacté par l'approche plus prudente des clients du Groupe en termes de commandes de produits et de gestion des inventaires du fait de la consolidation en cours de l'industrie. Le mix produit global s'est fortement amélioré au deuxième trimestre 2015, du fait d'une contribution plus élevée au chiffre d'affaires de produits Câble plus haut de gamme.
- En **Amérique Latine**, le chiffre d'affaires a baissé au deuxième trimestre 2015 comparé au deuxième trimestre 2014, malgré une augmentation des volumes de produits, en progression pour le quatrième trimestre consécutif. Cette évolution a principalement reflété un ralentissement de la demande client et de plus fortes pressions commerciales au Brésil, compensés en partie par un niveau d'activité solide dans les autres pays de la région, notamment au Mexique, au Chili et en Argentine, soutenu par des livraisons plus importantes de passerelles haut débit auprès des clients Câble et Télécom du Groupe. Excluant le Brésil, le chiffre d'affaires généré dans les autres pays de la région a augmenté comparé au deuxième trimestre 2014, tandis que le mix produit global s'est également amélioré sur la période.
- En **Europe, Moyen-Orient et Afrique**, le chiffre d'affaires a augmenté au deuxième trimestre 2015 par rapport au deuxième trimestre 2014, la baisse des volumes de produits ayant été plus que compensée par la forte amélioration du mix produit global. Cette baisse des volumes a principalement reflété une base de comparaison défavorable par rapport au deuxième trimestre 2014, qui avait bénéficié d'une demande plus importante dans le cadre de déploiements de produits chez certains clients importants du Groupe, incluant l'effet positif de la Coupe du Monde de football 2014.



- En **Asie-Pacifique**, le chiffre d'affaires a fortement baissé au deuxième trimestre 2015 par rapport au deuxième trimestre 2014, en raison d'une réduction importante des livraisons de produits, notamment de décodeurs, du fait du décalage de la prochaine phase de numérisation en Inde au second semestre 2015. Cet impact a été en partie compensé par la forte amélioration du mix produit global comparé au deuxième trimestre 2014, du fait d'une hausse de la contribution au chiffre d'affaires de produits Câble haut débit plus haut de gamme. Le segment Maison Connectée a également continué de renforcer ses positions de marché en Chine, avec un doublement de son chiffre d'affaires au deuxième trimestre 2015 par rapport à une base de comparaison relativement modeste au deuxième trimestre 2014.

Volumes de Produits Maison Connectée

En millions d'unités	Deuxième Trimestre			Premier Semestre		
	2014	2015	Variation	2014	2015	Variation
Total volumes*	9,5	7,1	(25,1)%	16,5	13,7	(16,9)%
Par région						
Amérique du Nord	2,6	1,6	(40,1)%	4,0	3,1	(21,5)%
Amérique Latine	2,7	2,9	+5,3%	5,5	6,0	+7,9%
Europe, Moyen-Orient et Afrique	2,1	1,8	(14,6)%	4,0	3,3	(18,3)%
Asie-Pacifique	2,0	0,9	(57,4)%	3,0	1,3	(55,5)%

* Incluant les tablettes et les autres produits connectés.



Résumé des résultats consolidés du premier semestre 2015 (non audités)

En millions d'euros	Premier Semestre		
	2014	2015	Variation
Chiffre d'affaires des activités poursuivies	1 505	1 621	+7,7%
<i>Variation à taux de change constants (%)</i>	-	(1,9)%	
Technologie	216	268	+24,0%
Services Entertainment	622	687	+10,6%
Maison Connectée	655	652	(0,5)%
Autres	12	14	+11,8%
EBITDA ajusté des activités poursuivies	213	250	+17,3%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	14,2%	15,4%	+1,2pt
Technologie	149	197	+32,6%
Services Entertainment	71	64	(10,3)%
Maison Connectée	30	28	(5,8)%
Autres	(37)	(39)	(7,6)%
EBIT ajusté des activités poursuivies	127	159	+25,5%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	8,4%	9,8%	+1,4pt
Technologie	141	187	+32,8%
Services Entertainment	17	1	(93,4)%
Maison Connectée	9	14	+54,7%
Autres	(40)	(43)	(7,1)%
EBIT des activités poursuivies	122	132	+8,2%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	8,1%	8,1%	+0,0pt
Résultat financier	(74)	(44)	+30
Résultats des sociétés mises en équivalence	1	1	+0
Impôt sur les résultats	(22)	(29)	(7)
Résultat net des activités poursuivies	27	60	+33
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	(12)	(12)
Résultat net	27	48	+21
Résultat net (part du Groupe)	29	50	+21
Bénéfice net par action (en €)	0,09€	0,15€	+71,8%
Flux de trésorerie disponible du Groupe	129	117	(12)
Dette nette à sa valeur nominale (non IFRS)	671	628	(43)
Dette nette (IFRS)	608	563	(45)



Réconciliation des indicateurs ajustés tels que publiés (non audités)

Technicolor présente, en plus des résultats publiés et dans le but de fournir une vue plus comparable de l'évolution de sa performance opérationnelle au premier semestre 2015 par rapport au premier semestre 2014, un ensemble d'indicateurs ajustés excluant les éléments suivants, tels que directement disponibles dans le compte de résultat des états financiers consolidés du Groupe :

- Coûts de restructuration, nets ;
- Charges de dépréciations d'actifs, nettes ;
- Autres produits et charges (autres éléments non récurrents).

Ces ajustements, dont la réconciliation est présentée dans le tableau suivant, ont impacté l'EBIT des activités poursuivies du Groupe pour (28) millions d'euros au premier semestre 2015 par rapport à (5) millions d'euros au premier semestre 2014.

En millions d'euros	Premier Semestre		
	2014	2015	Variation
EBIT des activités poursuivies	122	132	+10
Coûts de restructurations, nets	(11)	(31)	(20)
Pertes nettes liées aux dépréciations sur actifs opérationnels non courants	0	(9)	(9)
Autres produits/(charges)	6	12	+6
EBIT ajusté des activités poursuivies	127	159	+32
En % du chiffre d'affaires	8,4%	9,8%	+1,4pt
Dépréciations et amortissements*	86	91	+5
EBITDA ajusté des activités poursuivies	213	250	+37
En % du chiffre d'affaires	14,2%	15,4%	+1,2pt

* Incluent l'impact des provisions pour risques, garanties et litiges.

Indicateurs financiers pro forma (non audités)

Au premier semestre 2015, Technicolor a procédé à plusieurs améliorations structurelles ayant impacté le segment Services Entertainment, dont la fermeture de la plupart des activités de Distribution Numérique, finalisée à la fin du premier trimestre, la déconsolidation des activités de Cinéma Numérique à la fin du deuxième trimestre suite à la finalisation de l'accord de joint-venture avec Deluxe, et la finalisation de la sortie des activités en fin d'exploitation (Services de Film) au deuxième trimestre. Le Groupe a également finalisé la cession d'IZ-ON, impactant le segment « Autres ». Afin de faciliter l'analyse de sa performance future, Technicolor présente dans le tableau ci-dessous des indicateurs financiers trimestriels pro forma pour l'année 2014 et le premier semestre 2015, qui excluent les activités mentionnées précédemment.

En millions d'euros	T1 14	T2 14	S1 14	T3 14	T4 14	S2 14	2014	T1 15	T2 15	S2 15
Chiffre d'affaires	714	736	1 450	815	951	1 766	3 216	778	793	1 571
<i>Variation à taux courants (%)</i>								9,0%	7,9%	8,4%
<i>Variation à taux constants (%)</i>								(2,4)%	0,3%	(1,0)%
Technologie	113	103	216	116	159	275	490	123	145	268
Services Entertainment	310	268	579	331	434	764	1 343	338	313	652
Maison Connectée	291	364	655	369	358	727	1 382	317	335	652
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EBITDA ajusté			209			329	538			242
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			14,4%			18,6%	16,7%			15,4%
Technologie			149			210	359			197
Services Entertainment			68			115	183			60
Maison Connectée			30			47	77			28
Autres			(37)			(44)	(81)			(44)
EBIT ajusté			128			235	363			156
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			8,8%			13,3%	11,3%			10,0%
Technologie			141			201	342			187
Services Entertainment			18			53	71			3
Maison Connectée			9			29	38			14
Autres			(41)			(48)	(89)			(47)
EBIT			124			178	302			147
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			8,6%			10,1%	9,4%			9,4%
Technologie			140			200	340			188
Services Entertainment			12			(5)	7			0
Maison Connectée			6			28	34			3
Autres			(34)			(44)	(79)			(43)



III. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS CONDENSES DE TECHNICOLOR NON AUDITES 30 JUIN 2015

Compte de résultat consolidé semestriel non audité.....	18
Etat semestriel de résultat global consolidé non audité.....	19
Etat semestriel de situation financière consolidée non audité.....	20
Tableau semestriel des flux de trésorerie consolidés non audité.....	22
Tableau semestriel de variation des capitaux propres consolidés non audité.....	23

Notes annexes aux comptes consolidés semestriels condensés non audités

1. Principaux événements de la période	24
2. Description des principes comptables appliqués par le Groupe	24
3. Evolutions significatives du périmètre de consolidation.....	28
4. Information par secteur d'activité	32
5. Frais commerciaux et administratifs et autres produits (charges)	34
6. Produits financiers nets (charges).....	34
7. Impôt sur les résultats	34
8. Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées	35
9. Immobilisations corporelles.....	35
10. Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	36
11. Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie mise en nantissement.....	36
12. Capitaux propres.....	37
13. Instruments financiers dérivés	37
14. Dettes financières	38
15. Provisions.....	41
16. Paiements sur la base d'actions	42
17. Résultat par action	42
18. Opérations spécifiques présentées impactant le tableau semestriel condensé des flux de trésorerie consolidés	42
19. Obligations contractuelles et autres engagements.....	43
20. Risques et litiges	44
21. Evènements postérieurs à la clôture.....	49



COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL CONDENSE NON AUDITE

(en millions d'euros)	Note	Semestre clos le	
		30 juin 2015 non audité	30 juin 2014 non audité
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires		1 621	1 505
Coût de l'activité		(1 227)	(1 160)
Marge brute		394	345
Frais commerciaux et administratifs	(5)	(166)	(150)
Frais de recherche et développement		(68)	(68)
Coûts de restructuration	(Erreur ! Source du renvoi introuvable.)	(31)	(11)
Autres produits (charges)	(5)	3	6
Résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts		132	122
Produits d'intérêts		6	4
Charges d'intérêts		(33)	(43)
Autres produits (charges) financiers nets		(17)	(35)
Charges financières nettes	(6)	(44)	(74)
Résultat des sociétés mises en équivalence		1	1
Impôt sur les résultats	(7)	(29)	(22)
Résultat net des activités poursuivies		60	27
Activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(8)	(12)	-
Résultat net de l'exercice		48	27
Attribuable aux :			
- Actionnaires de Technicolor SA		50	29
- Participations ne donnant pas le contrôle		(2)	(2)
(en euro, sauf le nombre d'actions)	Note	Semestre clos le	
		30 juin 2015 non audité	30 juin 2014 non audité
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites)	(Erreur ! Source du renvoi introuvable.)	335 731 511	335 309 125
Résultat net par action des activités poursuivies			
- de base		0,18	0,09
- dilué		0,18	0,09
Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession			
- de base		(0,04)	-
- dilué		(0,04)	-
Résultat net total par action			



- de base
- dilué

0,14	0,09
<u>0,14</u>	<u>0,09</u>

Les annexes de la page 8 à 33 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.



ETAT SEMESTRIEL DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE CONDENSE NON AUDITE

(en millions d'euros)	Note	Semestre clos le	
		30 juin 2015 non audité	30 juin 2014 non audité
Résultat net de la période		48	27
<u>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</u>			
Gains / (Pertes) actuarielles sur les avantages postérieurs à l'emploi	(15.1)	18	(29)
<u>Eléments qui pourraient être reclassés en résultat</u>			
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente :			
- Variation de juste valeur de la période		-	2
Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie :			
- Sur les instruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat	(12)	8	-
Ecart de conversion :			
- Ecart de conversion de la période		19	21
- Impacts des reclassements en résultat liés à la cession ou à la liquidation d'activités à l'étranger		(2)	-
Total autres éléments du résultat global ⁽¹⁾		43	(6)
Résultat global de la période		91	21
<i>Attribuable aux :</i>			
- Actionnaires de Technicolor SA		93	23
- Participations ne donnant pas le contrôle		(2)	(2)

(1) Il n'y a pas d'effet d'impôt significatif compte tenu de la position fiscale déficitaire du Groupe.

Les annexes de la page 8 à 33 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.



ETAT SEMESTRIEL DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE CONDENSE NON AUDITE

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	30 juin 2015 non audité	31 décembre 2014 audité
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	<i>(9)</i>	278	284
Ecart d'acquisition	<i>(10)</i>	499	448
Autres immobilisations incorporelles	<i>(10)</i>	492	476
Titres des sociétés mises en équivalence		17	10
Actifs financiers disponibles à la vente		17	8
Avances sur contrats clients et remises payées d'avance		47	53
Impôts différés actifs		348	342
Créance d'impôt		1	1
Autres actifs non courants		54	37
Trésorerie mise en nantissement	<i>(11)</i>	15	15
Total actifs non courants		1 768	1 674
Actifs courants			
Stocks et en-cours		158	99
Clients et effets à recevoir		513	580
Instruments financiers dérivés		2	2
Créance d'impôt		54	35
Autres actifs courants		307	326
Trésorerie mise en nantissement	<i>(11)</i>	21	21
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>(11)</i>	381	328
Total actifs courants		1 436	1 391
Total actif		3 204	3 065

Les annexes de la page 8 à 33 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

ETAT SEMESTRIEL DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE CONDENSE NON AUDITE

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	30 juin 2015 non audité	31 décembre 2014 audité
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social (337 908 662 actions au 30 juin 2015 de valeur nominale 1€)	(12)	338	336
Actions propres		(157)	(157)
Primes d'émission		941	939
Titres super subordonnés		500	500
Autres réserves		(41)	(45)
Réserves consolidées (déficits accumulés)		(1 048)	(1 095)
Ecart de conversion		(237)	(255)
		296	223
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Technicolor SA			
Participations ne donnant pas le contrôle		6	(4)
		302	219
Dettes non courantes			
Dettes financières	(14)	882	852
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(15.1)	364	384
Provisions pour restructuration	(15.2)	-	2
	<i>(Erreur ! Source du renvoi introuvable.)</i>		
Autres provisions		45	56
Impôts différés passifs		112	106
Autres dettes non courantes		176	189
		1 579	1 589
Dettes courantes			
Dettes financières	(14)	62	59
Provisions pour retraites et avantages assimilés	(15.1)	31	30
	<i>(Erreur ! Source du renvoi introuvable.)</i>		
Provisions pour restructurations		36	34
	<i>(Erreur ! Source du renvoi introuvable.)</i>		
Autres provisions		52	62
Fournisseurs et effets à payer		509	502
Instruments financiers dérivés		1	4



Provisions pour dettes sociales	131	130
Dettes d'impôt courant	42	29
Autres dettes courantes	459	407
Total dettes courantes	1 323	1 257
Total passif	2 902	2 846
Total des capitaux propres et du passif	3 204	3 065

Les annexes de la page 8 à 33 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

TABLEAU SEMESTRIEL DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES CONDENSE NON AUDITE

(en millions d'euros)

	Note	Semestre clos le	
		30 juin 2015 non audité	30 juin 2014 non audité
Résultat net de l'exercice		48	27
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		(12)	-
Résultat net des activités poursuivies		60	27
<i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i>			
Amortissements d'actifs		88	83
Pertes de valeur d'actifs		10	1
Variation nette des provisions		(19)	(22)
(Gains) pertes sur cessions d'actifs		(6)	(7)
Charges (produits) d'intérêts		27	39
Autres (dont impôts)		36	40
Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs		30	80
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		226	241
Intérêts payés		(29)	(39)
Intérêts reçus		6	4
Impôts payés sur les résultats		(33)	(21)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies		170	185
Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession		(10)	(9)
Variation nette de la trésorerie d'exploitation (I)		160	176
Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise	(<i>Erreur</i>)	(28)	(3)
Produit de cession net de titres de participations	(18.2)	2	8
Acquisition d'immobilisations corporelles		(20)	(21)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	3
Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés		(23)	(29)
Trésorerie mise en nantissement		(3)	(2)
Remboursement de trésorerie mise en nantissement		6	4
Prêts remboursés par / (accordés à) des tiers		-	-
Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies		(66)	(40)
Flux de trésorerie d'investissement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession		-	(2)
Variation nette de la trésorerie d'investissement (II)		(66)	(42)
Augmentation de capital		4	-
Augmentation des dettes financières		1	1
Remboursement des dettes financières	(14)	(27)	(169)
Frais liés à la restructuration de la dette et du capital	(18.1)	(6)	(25)
Dividendes payés aux actionnaires		(17)	-
Autres		(5)	-
Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies		(50)	(193)
Flux de trésorerie de financement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Variation nette de la trésorerie de financement (III)		(50)	(193)
Augmentation nette de la trésorerie (I+II+III)		44	(59)
Trésorerie à l'ouverture de la période		328	307
Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie		9	8
Trésorerie à la clôture de la période		381	256

Les annexes de la page 8 à 33 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.

TABLEAU SEMESTRIEL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES CONDENSE NON AUDITE

(en millions d'euros)	Attribuable aux actionnaires de Technicolor SA							Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres (déficit)	
	Capital social	Actions propres	Primes d'émission	Emission de titres (TSS)	Autres réserves	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Capitaux propres part Groupe (déficit)		
Au 31 décembre 2013	335	(156)	940	500	15	(1 228)	(287)	119	-	119
Variations pour le premier semestre 2014										
<i>Total autres éléments du résultat global enregistrés dans les capitaux propres ^(*)</i>	-	-	-	-	(27)	-	21	(6)	-	(6)
<i>Résultat net de la période</i>	-	-	-	-	-	29	-	29	(2)	27
Total résultat global sur la période	-	-	-	-	(27)	29	21	23	(2)	21
Augmentation du capital	1	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres achetées et vendues (montant net)	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Stock-options accordées aux employés	-	-	-	-	4	-	-	4	-	4
Au 30 juin 2014	336	(157)	939	500	(8)	(1 199)	(266)	145	(2)	143
Variations pour le deuxième semestre 2014										
<i>Total autres éléments du résultat global enregistrés dans les capitaux propres ^(*)</i>	-	-	-	-	(42)	-	12	(30)	-	(30)
<i>Résultat net de la période</i>	-	-	-	-	-	103	-	103	(2)	101
Total résultat global sur la période	-	-	-	-	(42)	103	12	73	(2)	71
Stock-options accordées aux employés	-	-	-	-	5	-	-	5	-	5
Autres	-	-	-	-	2	(2)	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014	336	(157)	939	500	(43)	(1 098)	(254)	223	(4)	219
Variations pour le premier semestre 2015										
<i>Total autres éléments du résultat global enregistrés dans les capitaux propres ^(*)</i>	-	-	-	-	26	-	17	43	-	43
<i>Résultat net de la période</i>	-	-	-	-	-	50	-	50	(2)	48
Total résultat global sur la période	-	-	-	-	26	50	17	93	(2)	91
Augmentation de capital	2	-	2	-	-	-	-	4	-	4
Augmentation de capital liée aux participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	(12)	-	-	(12)	12	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(17)	-	-	(17)	-	(17)
Actions propres achetées et vendues (montant net)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stock-options accordées aux employés	-	-	-	-	5	-	-	5	-	5
Au 30 juin 2015	338	(157)	941	500	(41)	(1 048)	(237)	296	6	302

(*) Voir détails dans l'« Etat du Résultat Global ».

Les annexes de la page 8 à 33 font partie intégrante des états financiers consolidés semestriels condensés non audités.



1. Principaux événements de la période

Au cours du premier semestre 2015, Technicolor a mis en place plusieurs actions visant à renforcer le positionnement de sa division Services de Production autour de ses activités de Production Numérique. Le Groupe a ainsi renforcé ses positions sur les marchés de l'Animation et de la Publicité grâce aux acquisitions de Ouido Productions, une société d'animation basée à Paris, et de Mikros Image, un groupe français leader dans les Effets Visuels et l'Animation, basé principalement à Paris et au Canada. En parallèle, Technicolor a conclu un partenariat avec Deluxe pour son activité de Cinéma Numérique et a mis en œuvre des actions de restructuration pour son activité déficitaire de Distribution Numérique.

En juin 2015, Technicolor a renégocié avec succès 763 millions de dollars US et 301 millions d'euros d'emprunts senior à échéance 2020 émis par Tech Finance & Co. S.C.A. (« Emprunt à terme ») à un nouveau taux de Libor / Euribor plus une marge de 400 points de base, avec un taux plancher Libor / Euribor de 1%, soit une baisse de 50 points de base par rapport au taux en vigueur avant l'opération de « repricing ». Dans le cadre de cette opération, certains amendements aux clauses conventionnelles de l'Emprunt à terme ont été négociés, en particulier le ratio maximum de dette brute sur EBITDA qui a été revu à la hausse à 4,0x, contre un niveau de 3,5x précédemment. Le montant total autorisé pour le paiement de dividendes par Technicolor a été également augmenté et s'élève désormais à 150 millions d'euros entre la date de finalisation de l'opération et juin 2020. Par ailleurs, le remboursement de trésorerie excédentaire (« excess cashflow ») a été réduit de 75% à 50% (qui peut être réduit si certains ratios d'endettement sont atteints).

2. Description des principes comptables appliqués par le Groupe

2.1 Principes d'élaboration

Dans les états financiers consolidés semestriels condensés ci-après, les termes « groupe Technicolor », « le Groupe » et « Technicolor » définissent Technicolor SA et ses filiales consolidées. Technicolor SA ou la « Société » définissent la société mère du groupe Technicolor.

Le chiffre d'affaires et l'EBITDA de Technicolor ont eu historiquement tendance à être plus élevés au second semestre qu'au premier semestre d'un exercice donné, tendance observée chez nos clients finaux, notamment concernant le segment Services Entertainment.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe ont été établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'approuvées par l'Union européenne au 22 juillet 2015, qui incluent la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Les normes comptables internationales approuvées par l'Union européenne sont disponibles sur le site suivant: http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces comptes consolidés semestriels condensés doivent être lus en association avec les états financiers consolidés annuels 2014 du Groupe.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe en 2014 et sont présentés dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés incluse dans le Rapport annuel 2014 et au début de chaque note correspondante, à l'exception des normes, amendements et interprétations qui ont été appliqués pour la première fois en 2015 (voir note 2.4).

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe sont présentés en euro.

Les comptes consolidés semestriels condensés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Technicolor SA le 22 juillet 2015.

2.2 Principes comptables du Groupe sujets à estimations et jugements

La préparation des comptes consolidés semestriels condensés oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant la période dans les comptes consolidés.

Les principaux sujets pour lesquels la Direction a été amenée à réaliser des estimations sont:

- Détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ;
- Reconnaissance des impôts différés ;
- Détermination des hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des provisions pour retraite et avantages assimilés ;
- Estimation des risques et litiges.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites au 31 décembre 2014. La Direction révisé ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou suite à de nouvelles informations ou à un surcroît d'expérience. Par conséquent, les estimations retenues au 30 juin 2015 pourraient être sensiblement modifiées. Par ailleurs, le Groupe exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes IFRS et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

2.5 Conversion des transactions en devises

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous:

	Taux clôture		Taux moyen	
	Juin 2015	Décembre 2014	Juin 2015	Juin 2014
Dollar US (US\$)	0,89397	0,82298	0,90047	0,72922
Livre sterling (GBP)	1,40548	1,28008	1,37472	1,22249
Dollar canadien (CAD)	0,72108	0,70877	0,72694	0,66354



2.6 Nouvelles normes et interprétations

(a) Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1er janvier 2015

Nouvelles normes et interprétations	Date d'application ⁽¹⁾	Principales dispositions
IAS 19 - Avantages du personnel	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015	<p>Si le montant des contributions ne dépend pas du nombre d'années de service, les contributions peuvent (mais ne doivent pas) être comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus dans la période au cours de laquelle les services correspondants sont rendus, au lieu de rattacher les cotisations aux périodes de service. Si le montant des contributions des membres du personnel ou des tiers dépend du nombre d'années de service, alors les contributions doivent être comptabilisées comme une réduction du coût des services rendus selon la même méthode que celle utilisée en application de l'IAS 19.70 pour les droits à prestation bruts, c'est-à-dire selon la formule de calcul des cotisations du régime ou de manière linéaire.</p> <p>Le Groupe n'a pas eu d'impact lié à l'application de cette norme.</p>
IFRIC 21 - Droits et taxes	Exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015	<p>IFRIC 21 porte sur la comptabilisation du passif au titre d'une taxe due à une autorité publique dans le cas où ce passif entre dans le champ d'application de la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Elle traite aussi de la comptabilisation du passif au titre d'une taxe due dont l'échéance et le montant sont certains. IFRIC 21 identifie le fait générateur d'obligation qui entraîne la comptabilisation d'un passif au titre d'une taxe due en accord avec la législation.</p> <p>L'interprétation précise que la nécessité économique pour l'entité de poursuivre des activités au cours d'une période future ne crée pas une obligation implicite de s'acquitter de la taxe.</p> <p>Le montant des taxes dans le Groupe n'est pas significatif et la norme n'a en conséquence pas eu d'impact significatif.</p>

- (1) Les dates mentionnées dans le tableau ci-dessus correspondent aux dates telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les normes et interprétations publiées par l'IASB sont néanmoins applicables par anticipation.



(b) Normes, amendements et interprétations non encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été appliqués par anticipation par Technicolor

Nouvelles normes et interprétations	Date d'application ⁽¹⁾	Principales dispositions
Amendements à IAS 16 et IAS 38	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2016	IAS 16 et IAS 38 posent toutes deux le principe suivant : la base d'amortissement et de dépréciation correspond à la consommation des avantages économiques futurs d'un actif. L'IASB a précisé que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée, car les revenus générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif reflètent, en général, des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif. L'IASB a précisé également que le revenu est, en général, présumé être une base inappropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques liés à un actif incorporel. Cette présomption peut, cependant, être réfutée dans certaines circonstances limitées.
Amendements à IFRS 11 – Acquisition d'intérêts dans une co-entreprise	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2016	Cet amendement a pour objectif de préciser que l'acquisition d'une part d'intérêts dans une co-entreprise doit être évaluée selon les règles des regroupements d'entreprises couvert par IFRS 3.
IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2017	IFRS 15 spécifie comment et quand reconnaître le chiffre d'affaires. La norme propose une méthodologie en cinq étapes qui s'applique à tous les contrats conclus avec des clients. Au vu des récents développements au sein du <i>Transition Resource Group</i> , le Groupe espère des clarifications de la norme dans le courant du second semestre 2015.
IFRS 9 – Instruments financiers	Exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2018	IFRS 9 a été publiée le 24 juillet 2014, en remplacement de la norme IAS39 - « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». La norme présente les règles applicables en matière de comptabilisation et de décomptabilisation, de classification, de dépréciation, d'évaluation des instruments financiers et de comptabilité de couverture. La norme introduit une approche unique d'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels.

(1) Les dates mentionnées dans le tableau ci-dessus correspondent aux préconisations de l'IASB.

3. Evolutions significatives du périmètre de consolidation

3.1. Acquisitions et cessions

(a) Principales acquisitions

- Ouido Productions

Le 21 janvier 2015, Technicolor a acquis à hauteur de 51% Ouido Productions (« Ouido »), une société d'animation basée à Paris qui compte 6 employés permanents.

L'investissement a pris la forme d'une augmentation de capital à hauteur de 1 million d'euros. Selon le pacte d'actionnaires, Technicolor acquerra les 49% restant en janvier 2016 à un prix qui sera fonction de la performance de la société dans la sortie de nouvelles séries animées, jusqu'à un maximum de 8 millions d'euros (montant fixe de 1 million d'euros dû en janvier 2016 et un complément de prix probable de 7 millions d'euros dû d'ici 2021).

Le prix d'achat comprend un complément de prix probable estimé à 5,4 millions d'euros (4,4 millions d'euros après discount). Une dette a été reconnue à hauteur de 4,4 millions d'euros du fait de l'option de vente accordée aux minoritaires. L'actif net acquis s'élevant à (1) million d'euros, un écart d'acquisition provisoire de 6 millions d'euros a été reconnu et est principalement lié aux synergies que Technicolor attend à la suite de l'intégration de cette activité dans la division Services de Production.

La contribution de l'activité acquise au chiffre d'affaires et aux résultats du Groupe sur la période se déroulant depuis la date d'acquisition jusqu'au 30 juin 2015 n'est pas significative.

Les impacts de cette transaction au 30 juin 2015 sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur nette comptable avant l'acquisition	Augmentation de capital souscrite par Technicolor	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
Actif net acquis				
Immobilisations incorporelles	10	-	(6)	4
Créances clients et autres actifs	2	-	1	3
Trésorerie (issue de l'augmentation de capital en janvier 2015)	-	1	-	1
Dettes financières	(4)	-	-	(4)
Dettes fournisseurs	(3)	-	-	(3)
Autres passifs	(3)	-	1	(2)
Total actif net acquis	2	1	(4)	(1)
Augmentation de capital initiale de janvier 2015				1
Prix d'acquisition à payer (y compris compléments de prix estimés)				4
Total prix d'achat (y compris l'augmentation de capital initiale)				5
Ecart d'acquisition (montant provisoire au 30 juin 2015)				6



- Mikros Image:

Le 5 juin 2015, Technicolor a acquis Mikros Image (« Mikros »), un groupe français spécialisé dans les Effets Visuels et l'Animation, basé principalement en France et au Canada, et qui compte environ 180 employés permanents.

Le prix d'achat a été estimé à 14 millions d'euros au 5 juin 2015 (après prise en compte des ajustements de prix) et peut être sujet à des ajustements post-clôture. Le prix se compose de 12 millions d'euros versés à Mediacontech (le vendeur) et 2 millions d'euros placés sur un compte séquestre afin de couvrir la garantie de passif.

Un écart d'acquisition provisoire de 11 millions d'euros a été reconnu et est principalement lié aux synergies que Technicolor attend à la suite de l'intégration de cette activité dans la division Services de Production.

La contribution de l'activité acquise au chiffre d'affaires et aux résultats du Groupe sur la période se déroulant depuis la date d'acquisition jusqu'au 30 juin 2015 n'est pas significative.

Les impacts de cette transaction au 30 juin 2015 sont détaillés ci-dessous :

<i>(in million euros)</i>	Valeur nette comptable avant l'acquisition	Ajustement à la juste valeur	Juste valeur
Actif net acquis			
Immobilisations corporelles	3	-	3
Immobilisations incorporelles	2	-	2
Créances clients et autres actifs	14	-	14
Trésorerie	1	-	1
Dettes financières dont les contrats de location-financement	(3)	-	(3)
Dettes fournisseurs et autres passifs	(14)	-	(14)
Total actif net acquis	3	-	3
Prix d'acquisition payé (avant ajustements post-clôture)			14
Total prix d'acquisition payé			14
Ecart d'acquisition (au 30 juin 2015)			11

(b) Principales cessions

- Digital Cinema

Le 4 Juin 2015, Technicolor a conclu un partenariat avec Deluxe pour son activité de Cinéma Numérique. Selon cet accord, Technicolor a cédé à Deluxe ses activités mondiales (à l'exception de la France) dans le Cinéma Numérique pour un prix minimum de 24 millions de dollars US (soit 19 millions d'euros au taux moyen de juin 2015, après discount), à payer sur trois ans. Les actifs immobilisés transférés au partenaire s'élèvent à 7 millions d'euros, et Technicolor a contribué à hauteur de 4 millions d'euros en trésorerie. Le gain total lié à cette cession s'élevait à 6 millions d'euros au 30 juin 2015. Environ 260 employés permanents ont été transférés.

Les impacts de cette transaction au 30 juin 2015 sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Digital Cinema
Actif net cédé	
Immobilisations	(7)
Apport en trésorerie au partenaire	(4)
Total passif / (actif) net cédé	(11)
Revenu différé comptabilisé sur l'utilisation de la marque Technicolor	(2)
Prix de cession à recevoir	19
Frais liés à la cession	-
Ecart de conversion recyclés en résultat	-
Gain sur la cession	6

- IZON Media LLC

Le 30 juin 2015, Technicolor a cédé sa filiale IZON Media LLC (« IZON ») à Stratacache, une société américaine spécialisée dans la signalétique numérique, pour un prix de 1,65 millions de dollars US (1,5 millions d'euros au taux moyen de juin 2015), sujet à un ajustement de prix post-clôture.

IZON avaient 111 employés permanents au 31 décembre 2014.

Les impacts de cette transaction au 30 juin 2015 sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	IZON Media LLC
Actif net cédé	
Créances clients	3
Autres actifs	1
Dettes fournisseurs	(1)
Autres dettes	(3)
Total passif / (actif) net cédé	-
Prix de cession	
Païement perçu	2
Ajustement du besoin en fonds de roulement	(*)
Total prix de vente	2
Frais liés à la cession	-
Ecart de conversion recyclés en résultat	(2)
Perte de cession	-

(*) L'ajustement du besoin en fonds de roulement sera connu 45 jours après la finalisation de l'accord.

3.2. Principales estimations et appréciations

En conformité avec IFRS 12, l'information suivante est publiée :

- Jugement important de la Direction du Groupe dans la détermination du contrôle d'une entité même si Technicolor n'en détient pas les droits de vote :

Depuis Juin 2013, Tech Finance a été consolidé à 100%. La seule activité de Tech Finance consiste à prêter les fonds qu'il reçoit de tierces parties à Technicolor. Tous changements substantiels du prêt et de l'emprunt de Tech Finance ne peuvent résulter que de la décision de Technicolor de rembourser par anticipation ou de modifier les caractéristiques de la dette. De même, les revenus de Tech Finance ne lui permettent pas de mener ou de financer une autre activité quelle qu'elle soit.

Le management a analysé son influence envers Tech Finance en conformité avec les règles et définitions d'IFRS 10 révisée. Il a été conclu, à la suite d'une analyse sur le contrôle, le rendement et la capacité à allouer les rendements de Tech Finance, que ce véhicule d'investissement doit rester dans le périmètre du Groupe. Les actifs et passifs de Tech Finance correspondent uniquement à ceux liés au refinancement de la dette (voir note 14).

- Technicolor, avec une participation de 51% dans Ouido Productions, a appliqué la méthode d'intégration globale car Technicolor a le contrôle de l'activité de cette filiale.

4. Information par secteur d'activité

(en millions d'euros)

	Technologie	Maison Connectée	Services Entertainment ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Eliminations	Total
Semestre clos le 30 juin 2015						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	268	652	687	14	-	1 621
Chiffre d'affaires inter-segments	-	-	2	1	(3)	-
EBITDA ajusté	197	28	64	(39)	-	250
Résultat des activités poursuivies avant charges financières et impôts	188	3	(20)	(39)	-	132
Dont les principaux éléments sans contrepartie de trésorerie suivants :						
Amortissement des relations contractuelles avec les clients	-	-	(6)	-	-	(6)
Amortissements des avances sur contrats clients et remises payées d'avance	-	-	(12)	-	-	(12)
Autres amortissements et dépréciations	(10)	(16)	(43)	(1)	-	(70)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie	-	(8)	(27)	6	-	(29)
Etat de la situation financière						
Actif						
Actifs d'exploitation du segment	143	458	831	8	-	1 440
Ecart d'acquisition	-	51	448	-	-	499
Autres actifs du segment	150	72	138	27	-	387
Total actif sectoriel	293	581	1 417	35	-	2 326
Titres des sociétés mises en équivalence	-	1	-	16	-	17
Actifs non affectés						861
Total actif consolidé						3 204
Passif						
Passif sectoriel	211	591	573	430	-	1 805
Passifs non affectés						1 097
Total passif consolidé hors capitaux propres						2 902
Autres informations						
Investissements nets ⁽²⁾	(5)	(18)	(19)	(1)	-	(43)
Capitaux mis en œuvre	104	16	571	(56)	-	635

(1) A la suite de la cession de l'activité IZON en juin 2015, le Groupe a transféré l'activité IZON, auparavant reportée dans le segment Services Entertainment, dans le segment Autres.

(2) « Investissements nets » correspond aux dépenses liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de l'encaissement lié à des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.



(en millions d'euros)

	Technologie	Maison Connectée	Services Entertainment ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Eliminations	Total
Semestre clos le 30 juin 2014						
Compte de résultat						
Chiffre d'affaires	216	655	622	12	-	1 505
Chiffre d'affaires inter-segments	-	1	2	-	(3)	-
EBITDA ajusté	149	30	71	(37)	-	213
Résultat des activités poursuivies avant charges financières et impôts	140	6	12	(36)	-	122
Dont les principaux éléments sans contrepartie de trésorerie suivants :						
Amortissement des relations contractuelles avec les clients	-	-	(5)	-	-	(5)
Amortissements des avances sur contrats clients et remises payées d'avance	-	-	(10)	-	-	(10)
Autres amortissements et dépréciations	(7)	(21)	(38)	(2)	-	(68)
Autres éléments sans contrepartie de trésorerie	(1)	(9)	(7)	(4)	-	(21)
Etat de la situation financière						
Actif						
Actifs d'exploitation du segment	132	416	687	14	-	1 249
Ecart d'acquisition	-	50	408	-	-	458
Autres actifs du segment	144	60	102	18	-	324
Total actif sectoriel	276	526	1 197	32	-	2 031
Titres des sociétés mises en équivalence	-	2	-	3	-	5
Actifs non affectés						730
Total actif consolidé						2 766
Passif						
Passif sectoriel	238	508	397	468	-	1 611
Passifs non affectés						1 012
Total passif consolidé hors capitaux propres						2 623
Autres informations						
Investissements nets ⁽²⁾	(9)	(18)	(20)	-	-	(47)
Capitaux mis en œuvre	55	33	465	(37)	-	516

(1) A la suite de la cession de l'activité IZON en juin 2015, le Groupe a transféré l'activité IZON, auparavant reportée dans le segment Services Entertainment, dans le segment Autres. Par conséquent, les informations ci-dessus ont été retraitées et l'activité IZON est désormais présentée dans le segment Autres.

(2) « Investissements nets » correspond aux dépenses liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de l'encaissement lié à des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.



5. Frais commerciaux et administratifs et autres produits (charges)

<i>(en millions d'euros)</i>	semestre clos le 30 juin 2015	semestre clos le 30 juin 2014
Frais commerciaux et de marketing	(52)	(48)
Frais généraux et administratifs	(114)	(102)
Frais commerciaux et administratifs	(166)	(150)
Autres produits (charges) ⁽¹⁾	3	6

(1) En 2015, la ligne « Autres produits (charges) » inclut principalement un profit de 6 millions d'euros suite à la cession de l'activité de Cinéma Numérique et un profit de 5 millions d'euros suite au règlement d'un litige en faveur du Groupe, en partie compensés par une perte de valeur d'immobilisations à hauteur de 9 millions d'euros.

En 2014, inclut principalement un profit suite à la cession d'une participation non consolidée.

6. Produits financiers nets (charges)

<i>(en millions d'euros)</i>	semestre clos le 30 juin 2015	semestre clos le 30 juin 2014
Produits d'intérêts	6	4
Charges d'intérêts	(33)	(43)
Charges d'intérêts nettes ⁽¹⁾	(27)	(39)
Composante financière des charges liées aux plans de retraites	(4)	(6)
Gain / (perte) de change	(6)	(1)
Accélération de l'impact du taux effectif sur la dette ⁽²⁾	-	(19)
Variation de juste valeur des instruments financiers (perte)	(2)	-
Autres ⁽³⁾	(5)	(9)
Autres charges financières nettes	(17)	(35)
Charges financières nettes	(44)	(74)

(1) En 2015, la charge d'intérêts se composait de 6 millions d'euros résultant de la différence entre le taux d'intérêt effectif et le taux nominal de la dette. La diminution des charges d'intérêt en 2015 par rapport à 2014 est due à l'impact positif du « repricing » de la dette.

(2) En 2014, les remboursements anticipés de la dette (au 30 avril et au 30 mai) ont engendré une reprise de l'ajustement IFRS (gain résultant de la restructuration de la dette le 26 mai 2010).

(3) En 2014, lié principalement à une pénalité pour remboursement par anticipation versée dans le cadre de l'opération de « repricing » aux créanciers qui n'ont pas accepté l'avenant modifiant le taux d'intérêt.

7. Impôt sur les résultats

Au 30 juin 2015, la charge d'impôt est déterminée en utilisant les taux d'impôts effectifs estimés à fin 2015. Ce taux est calculé pays par pays.

La charge d'impôt pour le premier semestre 2015 s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	semestre clos le 30 juin 2015	semestre clos le 30 juin 2014
France	(15)	(10)
Etranger	(14)	(12)
Total charge d'impôt	(29)	(22)



8. Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées

a) Activités arrêtées ou en cours de cession

En 2015 et en 2014, il n'y a pas eu de modification du périmètre des activités arrêtées ou en cours de cession.

En 2015, la perte de 12 millions d'euros relative au périmètre des activités arrêtées ou en cours de cession correspondait principalement à l'accord intervenu concernant des risques et litiges en cours sur des activités arrêtées depuis plusieurs années (voir note 20).

b) Activités destinées à être cédées

En 2015 et en 2014, il n'y avait aucune activité identifiée comme étant destinée à être cédée.

9. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles ⁽¹⁾	Total
Au 31 décembre 2014					
Brut	3	54	1 026	269	1 352
Amortissements cumulés	-	(28)	(863)	(177)	(1 068)
Au 31 décembre 2014, net	3	26	163	92	284
Année 2015					
Ouverture au 1 ^{er} janvier 2015	3	26	163	92	284
Ecart de conversion	-	1	10	7	18
Acquisitions de filiales ⁽²⁾	-	-	2	1	3
Cessions de filiales ⁽³⁾	-	-	(5)	-	(5)
Acquisitions	-	-	-	23	23
Amortissements	-	(2)	(27)	(13)	(42)
Pertes de valeur	-	-	(1)	(1)	(2)
Autres variations	-	1	8	(10)	(1)
Au 30 juin 2015, net	3	26	150	99	278
Au 30 juin 2015					
Brut	3	60	1 128	311	1 502
Amortissements cumulés	-	(34)	(978)	(212)	(1 224)
Au 30 juin 2015, net	3	26	150	99	278

(1) Incluent les immobilisations corporelles en cours.

(2) Liées aux acquisitions de Mikros Image et de Ouido Productions (voir note 3.1 (a)).

(3) Incluent la cession des immobilisations de l'activité Cinéma Numérique (voir note 3.1 (b)).



10. Ecarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Brevets et marques	Relations contractuelles avec les clients	Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	Total des immobilisations incorporelles	Ecarts d'acquisition
Au 31 décembre 2014					
Brut	715	317	254	1 286	
Amortissements cumulés et pertes de valeur	(370)	(267)	(173)	(810)	
Au 31 décembre 2014, net	345	50	81	476	448
2015					
Ouverture au 1 ^{er} janvier 2015	345	50	81	476	448
Ecarts de conversion	24	4	6	34	33
Acquisitions de filiale ⁽²⁾	1	-	5	6	17
Acquisitions	-	-	20	20	1
Amortissements	(8)	(6)	(22)	(36)	-
Pertes de valeur ⁽³⁾	-	-	(8)	(8)	-
Autres variations	1	-	(1)	-	-
Au 30 juin 2015, net	363	48	81	492	499
Au 30 juin 2015					
Brut	768	280	253	1 301	
Amortissements cumulés et pertes de valeur	(405)	(232)	(172)	(809)	
Au 30 juin 2015, net	363	48	81	492	499

(1) Incluent les projets de développement capitalisés, les logiciels acquis ou développés et les technologies acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

(2) Liées à l'acquisition de Mikros Image et de Ouido Productions (voir note 3.1 (a)).

(3) Liées à la dépréciation de projets de développement.

11. Trésorerie, équivalents de trésorerie et trésorerie mise en nantissement

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Trésorerie	132	113
Equivalents de trésorerie	249	215
Total	381	328
Trésorerie mise en nantissement ⁽¹⁾	36	36

(1) Dépôt en trésorerie mis en place afin de sécuriser les facilités de crédit et autres obligations du Groupe, dont la partie courante s'élève à 21 millions d'euros au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2014, et la partie non courante à 15 millions d'euros au 30 juin 2015 et au 31 décembre 2014. Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en actif courant compte tenu de son échéance à court terme bien que celle-ci soit renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

Le taux d'intérêt moyen à court terme des dépôts bancaires s'est élevé à 4,26% sur 2015 (2,54% en 2014). Ces dépôts ont généralement une maturité inférieure à un mois.



12. Capitaux propres

Le 8 juin 2015, le capital social a été augmenté de 738 205 actions de 1 euro de valeur nominale pour la livraison des actions gratuites acquises par les bénéficiaires du plan de rétention à long terme (dénommé « Long-Term Incentive Plan », LTIP). La prime d'émission a, en contrepartie, été réduite de 738 205 euros.

Entre le 23 mai 2015 et le 30 juin 2015, dans le cadre de l'exécution du plan de rétention à moyen terme (dénommé « Mid-Term Incentive Plan », MIP 2015), certains bénéficiaires ont exercé une partie des options de souscription qui leur avaient été attribuées, donnant lieu à la création de 1 262 787 actions nouvelles au prix moyen de 3,38 euros pour un montant total de 4 273 575 euros correspondant à une augmentation du capital social de 1 262 787 euros et une prime d'émission de 3 010 788 euros.

Au 30 juin 2015, le capital social de Technicolor s'élève à 337 908 662 euros, divisé en 337 908 662 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Conformément à la faculté prévue par l'article L. 225-178 du Code de commerce, la modification des statuts de la Société sera réalisée après la clôture de l'exercice 2015 et prendra en compte l'ensemble des levées d'options de l'exercice.

Au 30 juin 2015, à la connaissance de la Société, les sociétés suivantes détenaient plus de 5 % du capital social de la Société :

- Vector Capital a déclaré détenir 7,03% du capital social et des droits de vote de la Société au 30 juin 2015 (contre 12,9 % au 31 décembre 2014) ;
- La Caisse des Dépôts et Consignations a déclaré détenir, collectivement avec la société Bpifrance Participations SA, 8,29 % du capital social et des droits de vote de la Société au 12 juillet 2015. La Caisse des Dépôts et Consignations n'a pas effectué de déclaration de franchissement de seuil légal depuis cette date.

L'Assemblée Générale Mixte du 9 avril 2015 a approuvé la mise en paiement d'un dividende de 0,05 euro par action au titre de l'exercice 2014. La somme de 17 millions d'euros a été versée aux actionnaires le 22 mai 2015.

Au 30 juin 2015, Technicolor détient 483 257 actions auto détenues.

Juste valeur des opérations de couverture inscrites en capitaux propres

Au 30 juin 2015, un gain d'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de 8 millions d'euros a été comptabilisé au sein du résultat global en capitaux propres. L'impact n'était pas significatif au 30 juin 2014.

13. Instruments financiers dérivés

13.1 *Risque de change*

Le Groupe traite des opérations à court terme dans le marché au gré-à-gré.

La juste valeur de tous les instruments dérivés est décrite ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015		31 décembre 2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Options de change	1,4	-	-	-
Contrats de change à terme – couvertures de flux de trésorerie et de juste valeur	0,3	0,8	1,9	4,0
Total courant	1,7	0,8	1,9	4,0
Total	1,7	0,8	1,9	4,0

Le risque de crédit est minimisé par la politique du Groupe de ne traiter que des opérations court-terme. Le risque maximum correspond à la valeur de marché de ces instruments comme présenté dans le tableau ci-dessus, soit 1,7 million d'euros au 30 juin 2015 et 1,9 million d'euros au 31 décembre 2014.



13.2 Risque de taux d'intérêt

(a) Opérations de taux d'intérêts

Au 30 juin 2015, le Groupe n'avait pas d'opération de taux d'intérêts en cours.

(b) Taux d'intérêts effectifs moyens (6 mois)

	Premier semestre 2015	Premier semestre 2014
Taux d'intérêt moyen sur la dette consolidée	6,85%	8,44%
Taux d'intérêt effectif après opérations de couverture de taux	6,85%	8,44%
Taux d'intérêt effectif après opérations de couverture de taux et de swaps de change	6,85%	8,44%

14. Dettes financières

Voir la note 1 « Principaux évènements de la période » pour une description de l'opération de « repricing » intervenue durant le premier semestre 2015.

14.1 Analyse par catégorie

(en millions d'euros)

	30 juin 2015	31 décembre 2014
Emprunts auprès d'établissements financiers et de crédit	923	892
Autres dettes financières	13	10
Intérêts courus	8	9
Total dettes financières en IFRS	944	911
<i>Total non courant</i>	<i>882</i>	<i>852</i>
<i>Total courant</i>	<i>62</i>	<i>59</i>

14.2 Synthèse de la dette

La dette en IFRS au 30 juin 2015 est essentiellement constituée de l'Emprunt à terme pour 919 millions d'euros. Voir le détail dans le tableau ci-dessous :

(en millions de devises)	Devise	Montant nominal	Montant IFRS (1)	Type de taux	Taux nominal (2)	Taux effectif (2)	Type de remboursement	Echéance finale
	USD	763	719	Variable (3)	5,00%	6,52%	Amortissable	10 juillet 2020
	EUR	301	276	Variable (4)	5,00%	7,18%	Amortissable	10 juillet 2020
(en millions d'euros)		984	919		5,00%	6,72%		
		17	17		1,98%	1,98%		
		8	8					
TOTAL		1 009	944		4,93%	6,59%		

(1) Dans l'état de la situation financière consolidée, l'Emprunt à terme a été comptabilisé à l'origine à sa juste valeur, nette des coûts de transactions, puis réévalué au coût amorti.

(2) Taux en vigueur au 30 juin 2015.

(3) LIBOR 3 mois avec un taux plancher de 1,00% + 400bp

(4) EURIBOR 3 mois avec un taux plancher de 1,00% + 400bp



14.3 Principales caractéristiques de l'endettement

(a) Analyse par échéances

Le tableau ci-dessous présente la dette du Groupe par échéance.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Moins d'un mois	10	22
Entre 1 et 6 mois	25	12
Entre 6 mois et moins d'un an	27	25
Total dette courante	62	59
Entre 1 et 2 ans	51	49
Entre 2 et 3 ans	54	50
Entre 3 et 4 ans	52	52
Entre 4 et 5 ans	52	52
Supérieur à 5 ans	738	711
Total dette non courante	947	914
Total dettes financières	1 009	973
Ajustement IFRS ⁽¹⁾	(65)	(62)
Dette en IFRS	944	911

(1) Dans l'état de la situation financière consolidée, l'Emprunt à terme a été comptabilisé à l'origine à sa juste valeur nette des coûts de transaction, puis réévalué au coût amorti.

(b) Caractéristiques des taux d'intérêt

Toute la dette du Groupe est à taux variable.

(c) Analyse par devises

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Euro	296	296
Dollar US	648	615
Total dettes financières en IFRS	944	911

(d) Lignes de crédit non tirées

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015	31 décembre 2014
Lignes de crédit confirmées, non tirées à plus d'un an	212	203

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit confirmée garantie par des créances clients pour un montant total de 125 millions de dollars US (112 millions d'euros au taux de clôture du 30 juin 2015), arrivant à échéance en 2019 et une ligne de crédit confirmée *revolving* de 100 millions d'euros (le *RCF*) arrivant à échéance en 2018. Aucune de ces lignes n'était tirée au 30 juin 2015, ni au 31 décembre 2014. La disponibilité de la ligne de crédit garantie par des créances dépend de l'encours des créances client.

(e) Clauses conventionnelles et autres limitations

Pour de plus amples informations sur les limitations sur l'Emprunt à terme, voir la note 23.3 (e) des états financiers consolidés du Groupe en 2014.



Clauses conventionnelles

Suite au « repricing » et aux amendements des clauses conventionnelles, l'Emprunt à terme contient une seule clause conventionnelle prévoyant que la dette brute nominale totale ne doit pas être supérieure à un multiple de 4.0 de l'EBITDA sur une base de 12 mois glissants (« nouveau ratio d'endettement ») au 30 juin et 31 décembre de chaque année.

La ligne de crédit RCF contient une seule clause conventionnelle prévoyant que la dette nette nominale totale ne doit pas être supérieure à un multiple de 2,25 de l'EBITDA sur une base de 12 mois glissants (« ratio d'endettement RCF »). Cette clause conventionnelle n'est uniquement applicable qu'en cas de tirage sur la ligne au 30 juin ou au 31 décembre de chaque année.

Clause conventionnelle sur le nouveau ratio d'endettement

La dette brute du Groupe au 30 juin 2015 ne doit pas être plus de 4.0 fois l'EBITDA pour les 12 mois précédant le 30 juin 2015. Pour le calcul de la dette brute, la dette nominale du Groupe est utilisée et la dette en devises étrangères est convertie au taux de change en vigueur au 30 juin 2015.

Dette brute	1 009 millions d'euros
EBITDA	582 millions d'euros
Ratio Dette Brute/EBITDA	1,73 : 1,00

Le ratio de 1,73 étant inférieur au niveau minimum autorisé de 4.0, le Groupe respecte cette clause conventionnelle.

Clause conventionnelle sur le ratio d'endettement RCF

Le Groupe n'ayant pas de tirage en cours au 30 juin 2015, cette clause conventionnelle ne s'applique pas.

(f) Juste valeur de l'Emprunt à terme

Analyse IFRS de l'opération de « repricing »

L'opération de « repricing » de la dette intervenue au premier semestre 2015 a principalement été exécutée avec des investisseurs existants et représente une modification de la dette existante (pas de changement majeur du contrat existant). En conséquence, 6 millions d'euros de frais liés à ces transactions ont été comptabilisés en ajustement IFRS de la valeur comptable de l'Emprunt à terme.

Valeur comptable de l'Emprunt à terme

La valeur IFRS de l'Emprunt à terme est le montant nominal de l'Emprunt à terme net des coûts de transactions et ajustée selon la méthode du taux effectif global (TEG).

Les frais d'émission se montent à 65 millions d'euros au 30 juin 2015, et sont détaillés ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Ajustement IFRS de l'Emprunt à terme au 31 décembre 2014	(62)
Frais de transactions relatifs à la renégociation en 2015	(6)
Effet du taux effectif global sur le premier semestre 2015	6
Effet de la variation des taux de change	(3)
Ajustement IFRS de l'Emprunt à terme au 30 juin 2015	(65)

L'ajustement IFRS de 65 millions d'euros sera étalé en charge d'intérêts jusqu'à l'échéance de l'Emprunt à terme via la méthode du taux effectif global. L'actuelle moyenne pondérée du taux effectif global est de 6,72%.



15. Provisions

15.1 Provisions pour retraite et avantages assimilés

<i>(en millions d'euros)</i>	Plans de retraites et avantages assimilés	Couverture médicale	Total
Solde au 1^{er} janvier 2015	407	7	414
Charge nette de la période	5	-	5
Prestations et contributions versées	(14)	-	(14)
Gains actuariels ⁽¹⁾	(18)	-	(18)
Ecarts de conversion et autres	7	1	8
Solde au 30 juin 2015	387	8	395
<i>Dont courant</i>	31	-	31
<i>Dont non-courant</i>	356	8	364

(1) Les gains actuariels de (18) millions d'euros résultent principalement de la hausse des taux d'actualisation dans l'ensemble des zones géographiques significatives (Royaume-Uni, Etats-Unis et Europe). L'impact est majoritairement imputable à l'Allemagne pour (21) millions d'euros, pays dont la provision pour engagements de retraite s'élève à 290 millions d'euros au 30 juin 2015 (soit plus de 75% de la provision du Groupe). Au Royaume-Uni, la réévaluation du plan d'actifs a conduit à une perte actuarielle de 6 millions d'euros.

Au 30 juin 2015, la valeur actuarielle de l'obligation s'élève à 602 millions d'euros, la juste valeur des actifs de couverture étant de 207 millions d'euros.

15.2 Provisions pour restructuration

<i>(en millions d'euros)</i>	Total
Solde au 1^{er} janvier 2015	36
Dotations ⁽¹⁾	31
Reprises ^{(1) (2)}	(3)
Utilisations de la période	(29)
Dépréciation	(1)
Ecarts de conversion et autres mouvements	2
Solde au 30 juin 2015	36
<i>Dont courant</i>	36

(1) Les coûts de restructuration, nets des reprises, sont principalement composés des coûts de fermeture de locaux et d'indemnités de fin de contrat des salariés, principalement liés à l'activité Distribution Numérique.

(2) Dont 1 million d'euros de reprise de provision pour coûts environnementaux.

15.3 Autres provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Garanties	Risques et litiges relatifs aux activités cédées	Autres provisions relatives aux activités poursuivies ⁽¹⁾	Total ⁽²⁾
Solde au 1^{er} janvier 2015	18	51	49	118
Dotations	6	-	7	13
Reprises	(4)	(10)	(3)	(17)
Utilisations de la période	(4)	(11)	(3)	(18)
Ecarts de conversion et autres mouvements	1	1	-	2
Solde au 30 juin 2015	17	31	50	98
<i>Dont courant</i>	17	-	36	53
<i>Dont non courant</i>	-	31	14	45

(1) La colonne comprend principalement des provisions pour risques et litiges.

(2) Dont :

- 7 millions d'euros pour les provisions de litiges au 30 juin 2015, et 17 millions d'euros au 31 décembre 2014.
- 2 millions d'euros pour les provisions de coûts environnementaux au 30 juin 2015, et 3 millions d'euros au 31 décembre 2014.



16. Paiements sur la base d'actions

Au 30 juin 2015, le nombre d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites est réparti comme suit :

<i>(en millions de stock-options)</i>	Total
Nombre d'options de souscription et d'actions gratuites au 31 décembre 2014	23,0
Nouvelles options accordées durant le 1 ^{er} semestre 2015	0,7
Options supprimées ou délivrées durant le 1 ^{er} semestre 2015	(3,2)
Total au 30 juin 2015	20,5

Les charges de rémunération comptabilisées au titre des services reçus sur la période s'élèvent respectivement à 5 millions d'euros et 4 millions d'euros pour les semestres clos le 30 juin 2015 et 2014. La contrepartie de ces charges a été créditée en capitaux propres pour la totalité de ces montants en 2015 et 2014.

17. Résultat par action

	Semestre clos au 30 juin 2015	Semestre clos au 30 juin 2014
<u>Numérateur</u> :		
Résultat net retraité (part du Groupe) des activités poursuivies <i>(en millions d'euros)</i>	62	29
<u>Dénominateur</u> ⁽¹⁾ :		
Nombre pondéré d'actions <i>(en milliers)</i>	342 584	339 742
<i>Dont</i>		
<i>Stock-options</i>	<i>6 853</i>	<i>4 433</i>

(1) Le nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat de base est de 335 731 milliers d'actions en juin 2015.

Du fait de l'évolution du cours de l'action, certains plans de stock-options ne sont pas dilutifs. Certains de ces plans de stock-options pourraient devenir dilutifs en fonction de l'évolution future du cours de l'action (voir les plans d'options décrits en note 27 des états financiers consolidés de 2014).

18. Opérations spécifiques présentées impactant le tableau semestriel condensé des flux de trésorerie consolidés

18.1 Impact de la restructuration de la dette sur les flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	Semestre clos au 30 juin 2015	Semestre clos au 30 juin 2014
Frais liés à la restructuration de la dette et du capital ⁽¹⁾	(6)	(6)	(25)
Remboursement de la dette aux créanciers	(14)	(26)	(158)
Impact total de la restructuration de la dette		(32)	(183)

(1) Les frais directement liés à la mise en œuvre du « repricing » de la dette ont été considérés dans la variation nette de trésorerie de financement car ils se rapportent au refinancement de la dette du Groupe. Ils s'élèvent à 6 millions d'euros au 30 juin 2015 et à 24 millions d'euros au 30 juin 2014.

18.2 Acquisitions et cession de titres de participation

a) Acquisitions

Au 30 juin 2015, les acquisitions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise, se sont élevées à 24 millions d'euros. Elles sont principalement liées à l'acquisition de Mikros Image pour 14 millions d'euros (voir note 3.1 (a)), et à l'acquisition de placements disponibles à la vente pour 10 millions d'euros.

Au 30 juin 2014, les acquisitions de titres de participation se sont élevées à 3 millions d'euros.

b) Cessions

Au 30 juin 2015, l'impact net de trésorerie provenant de la cession de titres de participation s'est élevé à 2 millions d'euros. Il est lié principalement à la cession de l'activité Cinéma Numérique pour (4) millions d'euros, de la cession d'IZON Media LLC pour 2 millions d'euros (voir note 3.1 (b)) et de la cession de placements disponibles à la vente à hauteur de 4 millions d'euros.

Au 30 juin 2014, l'impact en trésorerie des cessions de titres de participation s'est élevé à 8 millions d'euros.

18.3 Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs

Les autorités fiscales françaises remboursant les Créances d'Impôt Recherche (CIR) avec un délai de 3 ans, Technicolor a décidé de vendre à une banque ses créances de CIR au premier semestre 2015. Cette cession, qui est intervenue à la fin du mois de juin, s'est traduite par la sortie du bilan de la créance d'un montant de 18 millions d'euros cédée en contrepartie :

- d'un encaissement en trésorerie de 15 millions d'euros ;
- d'une créance sur la banque de 2 millions d'euros correspondant au reliquat de trésorerie à recevoir à la date de remboursement par l'Etat prévu en 2018 ; et
- d'une charge sur la période de 1 millions d'euros.

Le Groupe conserve une implication continue résiduelle dans cette créance au titre du risque fiscal.

19. Obligations contractuelles et autres engagements

19.1 Loyers liés aux contrats de location simple

Au 30 juin 2015 les montants des engagements de paiements minimaux liés aux contrats de location non-résiliables sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015 ⁽¹⁾
Engagements des paiements minimaux des contrats de location	274
Engagements de loyers futurs à percevoir par le Groupe ⁽²⁾	(6)
Valeur nette des engagements liés aux contrats de location	268

(1) Le paiement minimum des loyers en location simple indiqué n'est pas actualisé.

(2) Ces engagements de loyers futurs à percevoir incluent principalement les paiements faits par :

- Assystem, INC. Research et CCA International pour la sous-location du siège social d'Issy-les-Moulineaux en France.
- Proservia pour la sous-location du site de Rennes en France.
- Picture Head et I.AM.MONEY pour la sous-location du site d'Hollywood aux Etats-Unis.



19.2 Engagements relatifs aux instruments financiers

Les engagements relatifs aux instruments financiers utilisés par le Groupe génèrent des encaissements et des décaissements futurs concomitants.

Ces engagements sont présentés pour le montant des encaissements et décaissements respectifs dans le tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	30 juin 2015
Swaps de change	142
Couvertures à terme de devises	71
Total des engagements donnés	213
Swaps de change	142
Couvertures à terme de devises	72
Total des engagements reçus	214

19.3 Sûretés consenties pour garantir l'Emprunt à terme

Selon les modalités prévues par l'Emprunt à terme, ce dernier est assorti depuis le 30 mai 2014 de nouvelles sûretés qui consistent en des nantissements d'actions, des nantissements de certaines créances intragroupes importantes, et des nantissements de certains comptes de centralisation de trésorerie.

Nantissement de titres de filiales

Le 30 mai 2014, Technicolor a nanti les titres de cinq filiales pour garantir l'Emprunt à terme : Gallo 8 SAS, Thomson Licensing SAS, Technicolor Delivery Technologies SAS, Technicolor Brasil Midia E Entretenimento Ltda, et Technicolor USA Inc.

Nantissement de comptes de centralisation de trésorerie

Deux accords de nantissement de comptes de centralisation de trésorerie ont été conclus le 30 mai 2014, sur plusieurs comptes de trésorerie centrale de Technicolor SA en France et au Royaume-Uni. Les cinq contrats de centralisation de trésorerie ainsi nantis consistent en un accord de centralisation domestique et internationale de la trésorerie du Groupe, un accord multilatéral d'équilibrage, et trois accords de centralisation de trésorerie standard (en dollars US, en euros et livres sterling)

Nantissement de créances intragroupe importantes

Le 30 mai 2014, dans le cadre d'un accord de nantissement de ses créances intragroupes, les créances sur Technicolor Trademark Management, Technicolor Europe Ltd., Technicolor Videocassette Holdings (U.K.) Limited, Technicolor Entertainment Services France SAS, Technicolor Distribution Services France SARL, Technivision Ltd., Thomson multimedia Sales UK Ltd., Technicolor Delivery Technologies, Technicolor USA Inc., et Technicolor Australia Investments Ltd. ont été mises en nantissement par Technicolor SA.

20. Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut être estimé avec une précision suffisante. Les procédures en cours les plus significatives sont les suivantes :

Litige avec l'administration fiscale italienne – Prix de Transfert Videocolor

Une ancienne filiale de Technicolor, la société italienne Videocolor S.p.A. (« Videocolor ») a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur ses ventes de tubes cathodiques à Technicolor USA, Inc. (anciennement Thomson Inc.), de 1993 à 1998. Dans son rapport remis en décembre 1999 au Bureau local des Impôts Directs (le "Bureau des Impôts"), la Brigade Financière italienne a préconisé des modifications dans les méthodes de valorisation des tubes exportés vers Technicolor USA, Inc. et a augmenté à ce titre le montant total des revenus imposables de Videocolor de 31 millions d'euros pour les années 1993 à 1998.



En mai 2003, Videocolor a choisi de bénéficier, pour les années 1993 et 1994 seulement, d'une loi d'amnistie votée par le Parlement italien en 2003. En payant 1 million d'euros en utilisant des déficits reportables, Videocolor a mis un terme aux contentieux en ce qui concernait les années 1993 et 1994.

En 2001, le Bureau des Impôts a notifié un redressement au titre de l'année 1995 qui se traduit par des impôts complémentaires pour 4 millions d'euros et des pénalités pour 4 millions d'euros (avant intérêts). Videocolor a remporté un recours contre cette décision en octobre 2001 mais suite à l'appel de l'administration fiscale, ce jugement a été partiellement annulé en juin 2006, la Cour d'appel confirmant un redressement de 2 millions d'euros, hors intérêts et pénalités. En janvier 2008 Videocolor a déposé un pourvoi devant la Cour de Cassation considérant que cette notification n'était pas en règle avec les principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE ») sur les prix de transfert. En juin 2008, la cour d'appel a rejeté cette demande, et Videocolor a demandé la réformation de cette décision devant la Cour de Cassation en octobre 2009. De plus Videocolor a déposé en 2009 un pourvoi en révocation devant la Cour d'appel, aux fins d'obtenir la correction d'une erreur matérielle dans la décision de première instance qui résulte en une augmentation erronée du montant du redressement d'environ 1 million d'euros. La Cour de Cassation a décidé en faveur de Videocolor le 23 avril 2014 sur la révocation et renvoyé les parties devant une Cour d'appel pour rejurer ce pourvoi. L'audience sur l'appel au fond de Videocolor d'octobre 2009 concernant le redressement au titre de l'année 1995 a eu lieu en janvier 2014, mais cette décision est suspendue jusqu'à obtention de la décision sur la révocation.

En 2002, le Bureau des Impôts a notifié des redressements au titre des années 1996 et 1997 qui se traduisent par des impôts complémentaires pour, respectivement, (i) 3 millions d'euros et 2 millions d'euros et (ii) des pénalités pour, respectivement, 3 millions d'euros et 2 millions d'euros. Videocolor a déposé un recours au tribunal en demandant l'annulation de ces notifications de redressement. En octobre 2004, le tribunal a rejeté la quasi-totalité des redressements notifiés par l'administration fiscale italienne. Le Bureau des Impôts a fait appel en décembre 2005. En décembre 2007, la Cour d'appel a statué en faveur de Videocolor, confirmant ainsi le jugement précédent. En juillet 2008, le Bureau des Impôts a demandé la réformation de ces décisions auprès de la Cour de Cassation. L'audience d'appel a eu lieu en janvier 2014 et aucune décision n'a encore été rendue à ce jour.

En décembre 2003, le Bureau des Impôts a notifié un redressement au titre de l'exercice fiscal 1998 qui se traduit par des impôts complémentaires pour 0,1 million d'euros et des pénalités pour 0,1 million d'euros. Videocolor a déposé un recours contre cette notification en mars 2004 devant le tribunal fiscal compétent. A la suite de plusieurs décisions de justice, en septembre 2012 la Cour d'appel a rejeté la quasi-totalité des redressements notifiés par l'administration fiscale italienne. Ce contentieux est maintenant clos.

Allégations d'« anti-dumping » des téléviseurs fabriqués par Technicolor dans l'usine thaïlandaise

Technicolor se défend dans des affaires contre les autorités douanières de quatre pays européens en ce qui concerne des importations effectuées au sein de l'Union Européenne par des filiales du Groupe, de téléviseurs produits par Technicolor en Thaïlande. Ces contrôles, conformément aux lois de chaque pays, ont porté sur différentes périodes commençant au plus tôt en 1997 et se terminant au plus tard en août 2002. À la suite de ces contrôles, Technicolor a reçu plusieurs avis de redressement en mai 2004, et en janvier et février 2005, relatifs au paiement de droits « anti-dumping », qui seraient dus dans plusieurs pays de l'Union Européenne dont le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et la France, pour un montant total d'environ 22 millions d'euros hors intérêts et pénalités applicables.

La Cour Suprême italienne ayant rendu une décision défavorable en septembre 2012, les douanes italiennes ont demandé le paiement de 7,6 millions d'euros en plusieurs versements. Technicolor considère la décision de la Cour Suprême contraire au droit européen et a introduit, le 8 novembre 2013, une procédure en réparation devant les tribunaux italiens contre l'Etat italien, impliquant la Cour de justice de l'Union européenne avec une question préjudicielle, si cela s'avérait nécessaire.

En août 2005, les autorités douanières françaises ont accepté de soumettre la demande de remboursement des droits sur la base de l'article 239 du Code des Douanes Communautaire à la Commission Européenne. En mai 2007, la Commission Européenne a notifié Technicolor de son rejet de cette demande mais a reconnu la bonne foi de Technicolor. En juillet 2007, Technicolor a fait appel auprès du Tribunal de Première Instance de la Cour de justice de l'Union européenne qui a rejeté la position de Technicolor en septembre 2009. En novembre 2009, Technicolor a fait appel de cette décision auprès de la Cour de justice de l'Union européenne, qui a également rejeté la position de Technicolor en juin 2010. Technicolor poursuit des actions juridiques auprès de tribunaux nationaux en France et en Allemagne tandis qu'au Royaume-Uni Technicolor a payé en juillet 2013 la somme de 1 million d'euros pour règlement complet et définitif du redressement, ce qui clôt le litige au Royaume-Uni. En juin 2011, le Tribunal d'instance de Paris a accepté la demande de Technicolor de transférer l'affaire à la Cour de Justice de l'Union Européenne qui a répondu en mars 2012 mais a renvoyé le dossier devant le Tribunal d'Instance de Paris.



En janvier 2013, le Tribunal d'Instance de Paris a émis une décision défavorable à Technicolor, le déclarant redevable d'une indemnité de 9,5 millions d'euros TVA incluse. Technicolor a introduit un recours contre cette décision le 18 février 2013, au sujet duquel l'audience d'appel a eu lieu le 17 janvier 2014. La Cour a émis en mars 2014 une décision défavorable à Technicolor, qui a payé l'amende et s'est pourvu en cassation en avril 2014, avec une décision attendue au deuxième semestre 2015.

Procédures fiscales en Pologne

Dans le cadre de deux procédures d'arbitrage en matière de prix de transfert sur l'année 2003 entamées entre la France et le Royaume-Uni, d'une part, et la Pologne d'autre part, la société polonaise de Technicolor, Technicolor Polska, a présenté une demande de remboursement de trop-payé d'impôt de 8 millions d'euros auprès des autorités fiscales polonaises en juin 2009. Au même moment, les autorités fiscales polonaises ont initié une vérification des déclarations d'impôt sur les sociétés de 2003 et de retenues à la source de 2004.

Au terme d'une longue procédure, les autorités fiscales polonaises ont émis en 2010 des redressements relatifs aux dépenses de recherche et développement de 2003 et aux retenues à la source de 2004, résultant en une charge d'impôt supplémentaire de 10 millions d'euros et des intérêts moratoires de 7 millions d'euros. Parallèlement, les autorités fiscales polonaises ont mis en place une hypothèque de 17 millions d'euros sur les actifs de Technicolor Polska, ce qui a eu également pour conséquence indirecte d'empêcher la prescription des années en cause. En mai 2010, les autorités fiscales polonaises ont commencé la vérification des déclarations d'impôt sur les sociétés liées à l'année fiscale 2004 et des retenues à la source liées à l'année fiscale 2005. En janvier 2011, elles ont émis des redressements provisoires comparables à ceux des années précédentes portant sur la déductibilité des dépenses de recherche et développement de 2004 et sur les retenues à la source de 2005 pour un montant de 5 millions d'euros en principal et 3 millions d'euros d'intérêts. En août 2011, le tribunal de Première Instance de Varsovie a rejeté 98 % des redressements émis en 2010 (portant sur la déductibilité des dépenses de recherche et développement de 2003 et les retenues à la source de 2004). En décembre 2011, la décision est devenue définitive, les autorités fiscales polonaises n'ayant pas fait appel. Les autorités fiscales polonaises ont décidé de réviser les aspects finaux de la procédure et ont entendu une vingtaine d'anciens salariés. En juin 2013, les autorités fiscales polonaises ont émis de nouveaux redressements pour l'année 2004, estimant que les dépenses de recherche et développement de 2003 étaient non-déductibles, alors qu'elles étaient parvenues à une position contraire en 2010. En novembre 2013, les autorités fiscales polonaises ont abandonné les redressements relatifs aux retenues à la source au titre des exercices 2004 et 2005 pour un montant global de 8,9 millions d'euros. Au début de 2014, les autorités fiscales polonaises ont renoncé aux réévaluations de l'impôt sur la société au titre de 2004, pour un montant de 3,5 millions d'euros. Les autorités fiscales polonaises ont également lancé un audit pour l'exercice 2007 et ont émis un redressement de 0,4 millions d'euros hors intérêts. Technicolor conteste ce redressement. Actuellement, seule l'hypothèque d'un montant de 12,6 millions d'euros concernant l'impôt sur les sociétés au titre de 2003 subsiste.

Technicolor Polska continue de contester les autres redressements et les considère comme non justifiés.

Audit de TVA en France

Les autorités fiscales françaises ont audité la Société au titre de l'exercice 2009 et ont émis, fin 2012, un rappel de TVA d'un montant total de 5,6 millions d'euros en principal et 0,8 million d'euros d'intérêts.

L'un des rappels de TVA concerne une subvention octroyée à une ancienne filiale et soumise à tort à la TVA d'un montant de 1,3 million d'euros. Le second rappel significatif concerne la déduction de TVA en tant que société holding mixte d'un montant de 3,7 millions d'euros. En juillet 2013, les autorités fiscales françaises ont émis un rappel de TVA aux mêmes motifs, au titre de l'exercice 2010, pour un montant de 1,1 million d'euros sur la subvention et de 7,5 millions d'euros sur la déductibilité de la TVA « holding » de la Société. En juin 2014, une commission départementale a décidé d'abandonner le redressement de la TVA sur holding (soit 3,7 millions d'euros pour 2009 et 7,5 millions d'euros pour 2010).

La Société conteste les rappels restants.

Suite à réception de l'avis de mise en recouvrement en septembre 2014, la Société a payé les rappels restants (soit 1,3 million d'euros et 1,1 million d'euros au titre, respectivement, de 2009 et 2010 et 0,3 million d'euros d'intérêts correspondants). La Société a, concomitamment, déposé une réclamation auprès du Ministère des Finances demandant la restitution par l'Etat de la TVA versée à tort à Novatech (liquidée judiciairement en avril 2014).



En l'absence de réponse du Ministre des finances dans le délai de deux mois, une décision implicite de rejet est intervenue en février 2015. La Société a donc présenté une requête en avril 2015 auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise pour condamner l'Etat au remboursement de cette créance. En juin 2015, la société a produit un mémoire complémentaire auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise suite à la réception – hors délai – d'une décision explicite de rejet en mai 2015.

Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan

En avril 2004, l'Association des anciens salariés de RCA du District de Taoyuan (l'« Association »), organisation à but non lucratif composée d'anciens salariés RCA de la filiale de Technicolor TCETVT (ou d'ayants-droits d'anciens employés) indiquant avoir travaillé chez TCETVT dans l'ancienne usine de Taoyuan, a introduit en tant que demandeur une procédure de recours collectif (*class action*) sur le fondement de l'article 44-1 du Code de procédure civile de Taiwan devant le tribunal de Taipei (Taiwan), République de Chine, contre TCETVT et General Electric International, Inc.. L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants lorsqu'ils vivaient et travaillaient dans les locaux, ce qui, selon eux leur a provoqué de nombreuses maladies, y compris des cancers, ou a généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie sur le site n'augmentent le risque de maladie. L'Association demandait à l'origine des dommages et intérêts à hauteur de 2,7 milliards de NTD (environ 78 millions d'euros au taux de change en vigueur au 30 juin 2015). En juillet 2015, elle a adjoint 685 nouveaux plaignants à la plainte en appel et augmenté ses demandes à 6,5 milliards de NTD (environ 188 millions d'euros au taux de change en vigueur au 30 juin 2015).

En mars 2005, la plainte de l'Association a été rejetée par le tribunal de district de Taipei au motif que l'Association n'avait pas respecté certaines procédures légales liées aux recours collectifs taiwanais (*class actions*). Peu de temps après, l'Association a fait appel de cette décision de rejet auprès de la Cour Suprême de Taiwan, qui a renvoyé l'affaire en 2006 devant le tribunal de Taipei afin de statuer sur la régularité du recours collectif formé par l'Association. En août 2007, l'Association a tenté également d'attirer à la procédure en tant que défendeurs Thomson Consumer Electronics (Bermuda), Ltd, Technicolor USA, Technicolor SA et General Electric Company ("GE"), ce que Technicolor a contesté.

La juridiction taiwanaise a rendu sa décision en avril 2015 et condamné TCETVT, Technicolor SA et Thomson Consumer Electronics (Bermuda) à environ 17 millions d'euros de dommages et intérêts, plus une pénalité pour intérêts de retard. TCETVT, Technicolor SA et Thomson Consumer Electronics (Bermuda) ainsi que l'Association ont fait appel de la décision. Technicolor considère que GE a une obligation légale et contractuelle d'indemniser Technicolor SA et ses filiales au titre des réclamations de l'Association, eu égard notamment au fait que TCETVT a opéré le site pendant seulement 4 ans à compter de son acquisition alors que GE et son prédécesseur RCA Corporation l'ont détenu et opéré pendant environ 20 ans.

Enquêtes et procès dans l'affaire Tubes cathodiques

Des actions de groupe (*class actions*) relatives à des réclamations en matière civile alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie du tube cathodique (*Cathode Ray Tubes* ou « CRT ») et notamment dans le domaine des tubes cathodiques pour téléviseurs (*Color Picture Tubes* ou « CPT ») et pour ordinateurs (*Color Display Tubes* ou « CDT ») ont été lancées début 2008 aux États-Unis (par un groupe de revendeurs de téléviseurs et de consommateurs - acheteurs indirects - et un groupe de fabricants de téléviseurs - acheteurs directs) à l'encontre de Technicolor SA et d'autres sociétés. Toutefois, à l'occasion d'une modification des plaintes au printemps 2009, Technicolor SA a été sortie de l'affaire en tant que défendeur. Le Groupe a cédé son activité CPT en 2005 et n'a jamais été actif dans le domaine des CDT. Technicolor a récemment conclu des accords transactionnels avec les classes des acheteurs directs et indirects, qui ont fait l'objet d'une homologation préliminaire par le tribunal.

En mars 2013, Sharp Electronics a engagé des poursuites contre Technicolor SA et Technicolor USA alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. Technicolor SA et Technicolor USA ont déposé des requêtes en irrecevabilité. En septembre 2013, le Tribunal a rendu une ordonnance d'irrecevabilité de la demande de Sharp à titre préjudiciel pour insuffisance de preuves, mais a accordé à Sharp un délai pour régulariser sa demande. En octobre 2013, Sharp a déposé une requête révisée contre Technicolor SA et Technicolor USA. Technicolor SA et Technicolor USA ont déposé des requêtes en irrecevabilité de la demande révisée de Sharp. En mars 2014, le Tribunal a rejeté une part des demandes de Technicolor SA et Technicolor USA et accueilli favorablement une autre part, autorisant ainsi Sharp à engager une action judiciaire contre Technicolor SA et Technicolor USA sur le fondement du droit fédéral et de l'Etat de New York.



En septembre 2013, Tech Data a engagé une action contre Technicolor SA et Technicolor USA sur le fondement de pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. En réponse à des requêtes en irrecevabilité similaires à celles déposées dans l'affaire Sharp, le Tribunal a rejeté une part des demandes de Technicolor SA et Technicolor USA et accueilli favorablement une autre part, ce qui a permis à Tech Data de poursuivre Technicolor SA et Technicolor USA sur le fondement de certains de ses griefs.

En novembre 2011, plusieurs acheteurs directs ayant choisi de sortir de l'action de groupe ont déposé plainte à titre individuel contre d'autres défendeurs de l'industrie des CRT et ont demandé au tribunal en mars 2013 d'y adjoindre Technicolor SA et Technicolor USA. En septembre 2013, le Tribunal a rejeté les demandes des acheteurs directs. En novembre et décembre 2013, de nouvelles procédures alléguant les mêmes pratiques anticoncurrentielles ont été engagées contre Technicolor SA et Technicolor USA par certains de ces mêmes demandeurs, notamment : Best Buy Co., Inc. ; Costco Wholesale Corp. ; Office Depot ; Sears, Roebuck and Co ; Kmart Corp. ; le *trustee* de liquidation de Circuit City Stores ; les créanciers de Tweeter Opco, LLC et Tweeter Newco, LLC ; Electrograph Systems, Inc. ; P.C. Richard & Son Long Island Corp. ; MARTA Coop. of Am., Inc. ; ABC Appliance, Inc. ; Target Corporation et Interbound Corporation of America. En mai 2014, ViewSonic a déposé plainte contre Technicolor SA et Technicolor USA.

En réponse à des requêtes en irrecevabilité similaires à celles déposées dans l'affaire Sharp, le Tribunal a rejeté une partie des demandes de Technicolor SA et de Technicolor USA et en a accueilli favorablement une autre partie, ce qui a permis aux plaignants de poursuivre Technicolor SA et Technicolor USA sur le fondement de certains de leurs griefs. Technicolor SA et Technicolor USA ont conclu un accord transactionnel avec Target et ViewSonic en février 2015, ce qui a mis un terme aux procédures engagées par ces deux demandeurs. Dans les affaires restantes, la date du procès n'a pas encore été fixée. Technicolor n'est pas en mesure à ce stade d'évaluer l'issue potentielle de ce procès et les risques en résultant.

En novembre 2014, des entités du groupe Vestel ont engagé une procédure judiciaire aux Pays-Bas contre Technicolor SA et Technicolor USA (et d'autres défendeurs) en alléguant des pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT. Technicolor SA et Technicolor USA fourniront si nécessaire leurs conclusions en réponse dans les délais impartis.

Le 29 avril 2010, la filiale brésilienne de Technicolor s'est vue notifier par le Ministère brésilien de la Justice le lancement d'une enquête sur un possible cartel au sein de l'industrie brésilienne du tube cathodique. Technicolor SA a fourni ses réponses argumentées dans les délais impartis.

Le 10 septembre 2012, Technicolor SA a reçu une notification de la Commission fédérale mexicaine de la concurrence indiquant qu'elle avait conclu une enquête sur un possible cartel dans l'industrie des tubes cathodiques au Mexique. Le 3 décembre 2012, Technicolor SA a fourni ses réponses argumentées à ces allégations.

Environnement

Certains sites de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Technicolor a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de fabrication, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération entre General Electric (GE) et le Groupe. Le site a depuis été cédé à un promoteur local. La dépollution du sol a été achevée en 1998. En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement de Taoyuan a ordonné la dépollution des nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont actuellement en cours. Technicolor a trouvé un accord avec GE pour se répartir la prise en charge des travaux de dépollution des nappes phréatiques.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et, est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettront de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Cependant, les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.



21. Evènements postérieurs à la clôture

Technicolor est entré en négociation exclusive avec le groupe américain Cisco (NASDAQ : CSCO) en vue d'acquérir son activité de terminaux domestiques et de solutions vidéo, Cisco Connected Devices (un chiffre d'affaires anticipé de 1,8 milliard de dollars US, environ 800 personnes dont 700 ingénieurs) pour un montant de 600 millions de dollars US (environ 550 millions d'euros sur la base du taux de conversion de la BCE publié sur son site internet le 22 juillet 2015) en numéraire et en actions, sans reprise de liquidité et de dette.

Selon les termes de l'accord d'exclusivité, à la réalisation de l'opération, Cisco recevra environ 413 millions d'euros (soit 450 millions de dollars US) en espèces, financés par de la trésorerie et de la nouvelle dette entièrement garantie, et environ 137 millions d'euros (soit 150 millions de dollars US) en actions nouvelles émises par Technicolor, sous réserve d'ajustements de prix prévus dans l'accord.

En parallèle, Technicolor et Cisco formeront un partenariat stratégique visant au développement et à la fourniture de la prochaine génération de solutions en matière de technologies vidéo et très haut débit de nouvelle génération, pour une coopération dans le domaine des solutions et services pour l'Internet des Objets, a ajouté le groupe français. Ce partenariat au service des clients, permettra d'étendre l'offre disponible. Dans le cadre de cet accord, Monsieur Hilton Romanski, SVP et Directeur de la Technologie et de la Stratégie de Cisco, rejoindra le Conseil d'administration de Technicolor.

L'opération, qui permettra au Groupe de prendre le contrôle de cette activité et de la consolider, devrait être réalisée en fin d'année 2015 ou début 2016, sous réserve des approbations réglementaires et des conditions usuelles.



IV RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Technicolor S.A, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I- Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II- Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.



Les commissaires aux comptes

Neuilly-sur-Seine, le 23 juillet 2015

Deloitte et Associés

Courbevoie, le 23 juillet 2015

Mazars

Ariane Bucaille
Associée

Guillaume Devaux
Associé

Jean-Louis Simon
Associé